

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Agréments Centre et Broyeur VHU

ANNEXE 2 : Certifications sur le périmètre du site

ANNEXE 3 : Livret d'accueil sécurité au travail et environnement

ANNEXE 4 : Etats comptables et fiscaux au 31/03/2019

PJ n°47 : Capacités techniques et financières

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

ANNEXE 1 : AGREMENTS CENTRE ET BROEUR VHU

Arrêté préfectoral complémentaire du 18/06/2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales

Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales

**Arrêté complémentaire portant renouvellement d'agrément
d'un centre de véhicules hors d'usage N°PR 16 000 15 D
et d'un broyeur de véhicules hors d'usage N°PR 16 000 16 B
de la société SIRMET sise ZI n°3, à Gond Pontouvre (16160)**

Le Préfet de la Charente,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.515-37, R.512-31 et R.543-153 à R.543-171 ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2009 autorisant les établissements BERNON et Cie à exploiter une installation de stockage et de traitement de métaux, dépollution de véhicules hors d'usage, tri et transit de déchets industriels banals, transit de déchets industriels spéciaux sur le territoire de la commune de GOND PONTOUVRE et portant agrément pour effectuer la dépollution, le démontage et le broyage de véhicules hors d'usage ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 23 juin 2010 actant le changement d'exploitant au bénéfice de la société SIRMET 16 ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 décembre 2012 portant actualisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 24 juin 2009 susvisé concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- VU l'arrêté complémentaire du 26 avril 2013 portant mise à jour du classement des installations classées de la société SIRMET 16 située ZI n°3, Chemin Bourlion à GOND-PONTOUVRE ;
- VU l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2013 portant mise à jour des prescriptions du cahier des charges agréments « centre VHU » et « broyeur » suite à la modification de la réglementation VIU et autorisant l'exploitation d'une unité de broyage de câbles électriques et d'une unité de tri par granulométrie des broyats de câbles électriques ;

- VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 juillet 2014 concernant la constitution de garanties financières de la société SIRMET située sur le territoire de la commune de Gond Pontouvre ;
- VU la demande de renouvellement d'agrément du 18 décembre 2014 complétée le 15 avril 2015 sollicitée par la société SIRMET pour l'exploitation d'un centre VHU et d'installation de broyage de VHU sur le site de Gond Pontouvre ;
- VU la visite d'inspection du 04 mai 2015 ;
- VU le rapport et les propositions en date du 05 mai 2015 de l'inspection des installations classées;
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le 26 mai 2015 ;
- VU l'absence d'observations de l'exploitant consulté par lettre du 28 mai 2015 sur le présent arrêté ;

CONSIDÉRANT que le dossier transmis sollicitant le renouvellement de l'agrément « centre VHU » et « broyeur VHU » répond aux exigences de l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 susvisé et notamment son article 2 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article R.515-37 du code de l'environnement, l'agrément est délivré dans les formes prévues par l'article R.512-31 après prise d'un arrêté complémentaire sur proposition de l'inspection des installations classées et avis du CODERST ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Agréments

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2013 sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

« La société SIRMET 16 est agréée pour les activités suivantes :

- « centre véhicules hors d'usage » sous le numéro PR 16 000 15 D
- « installation de broyage de véhicules hors d'usage » sous le numéro PR 16 000 16 B

Ces agréments sont délivrés dans les limites ci-dessous :

ACTIVITE	PROVENANCE DES DECHETS	FLUX MAXIMAL	STOCK MAXIMAL
Démolition (prise en charge, stockage, dépollution, démontage)	Poitou-Charentes et départements limitrophes et Linousin	80 véhicules/semaine	20 véhicules
Broyage (prise en charge, stockage, broyage)		30 véhicules /h	

La société est tenue, pour ces activités, de satisfaire aux obligations des cahiers des charges annexés au présent arrêté.

Ces agréments sont valables jusqu'au 24 juin 2021.

Le renouvellement des agréments doit faire l'objet d'une demande au moins six mois avant la date de fin de validité de l'agrément en cours.

Le titulaire des agréments est tenu d'afficher de façon visible à l'entrée de son site, le numéro de ses agréments et leurs dates de fin de validité. »

ARTICLE 3 – Délais et voies de recours

La présente décision peut être contestée selon les modalités suivantes :

1. soit un recours administratif (soit un recours gracieux devant le préfet, soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'environnement) :
 - par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
 - par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.
2. soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS :
 - par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
 - par les tiers dans un délai d'un an, à compter de sa publication ou de son affichage.

Aucun de ces recours n'a d'effet suspensif sur l'exécution de cette décision, soumise à un contentieux de pleine juridiction.

ARTICLE 4 – Publication

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un extrait du présent arrêté, énumérant les conditions auxquelles l'agrément est délivré, est affiché à la mairie de GOND PONTOUVRE pendant une durée minimale d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place, ou à la Préfecture de la Charente, le texte des prescriptions ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire. Le même extrait est publié sur le site internet de la préfecture qui a délivré l'acte pour une période identique.

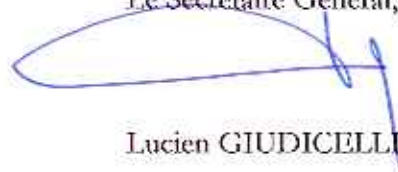
L'exploitant devra également afficher en permanence, de façon visible sur les lieux de l'exploitation un extrait de cet arrêté dans les installations en cause.

Un avis est inséré, par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

ARTICLE 5 - Application

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Charente, le Maire de Gond Pontouvre, et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant.

ANGOULEME, le 18 JUIN 2015
P/Le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Lucien GIUDICELLI

COPIE

CAHIER DES CHARGES ANNEXE A L'AGREMENT « Centre VHU » N°PR 16 000 15 D
DE LA SOCIETE SIRMET 16

Conformément à l'article R. 543-164 du code de l'environnement :

1°

Les opérations de dépollution suivantes sont réalisées avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage :

- les batteries, les pots catalytiques et les réservoirs de gaz liquéfiés sont retirés ;
- les éléments filtrants contenant des fluides, comme, par exemple, les filtres à huiles et les filtres à carburants, sont retirés à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation du moteur ;
- les composants susceptibles d'exploser, y compris les airbags et les prétensionneurs sont retirés ou neutralisés ;
- les carburants, les huiles de carters, les huiles de transmission, les huiles de boîtes de vitesse, les huiles hydrauliques, les liquides de refroidissement, les liquides antigel et les liquides de freins ainsi que tout autre fluide présent dans le véhicule hors d'usage sont retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation des parties de véhicule concernées ;
- le retrait, la récupération et le stockage de l'intégralité des fluides frigorigènes sont obligatoires en vue de leur traitement
- les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les composants recensés comme contenant du mercure sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les pneumatiques sont démontés de manière à préserver leur potentiel de réutilisation ou de valorisation.

2°

Les éléments suivants sont extraits du véhicule :

- composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium, du magnésium sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé ;
- composants volumineux en matière plastique (pare-chocs, tableaux de bord, récipients de fluides, etc.) , sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé de manière à pouvoir réellement être recyclés en tant que matériaux ;
- verre, sauf si le centre VHU peut justifier qu'il est séparé du véhicule par un autre centre VHU, en totalité à partir du 1er juillet 2013

3°

L'exploitant du centre VHU est tenu de contrôler l'état des composants et éléments réutilisables en vue de leur réutilisation et d'assurer, le cas échéant, leur traçabilité par l'apposition d'un marquage approprié, lorsqu'il est techniquement possible.



Les pièces destinées à la réutilisation peuvent être mises sur le marché sous réserve de respecter les réglementations spécifiques régissant la sécurité de ces pièces ou, à défaut, l'obligation générale de sécurité définie par l'article L. 221-1 du code de la consommation. La vente aux particuliers de composants à déclenchement pyrotechnique est interdite.

Les opérations de stockage sont effectuées de façon à ne pas endommager les composants et éléments réutilisables ou valorisables, ou contenant des fluides. Seul le personnel du centre VHU est autorisé à accéder aux véhicules hors d'usage avant les opérations de dépollution visées au 1° du présent article.

4°

L'exploitant du centre VHU est tenu de ne remettre :

- les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations, qu'à un broyeur agréé ou, sous sa responsabilité, à un autre centre VHU agréé ou à toute autre installation de traitement autorisée à cet effet dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, dès lors que le transfert transfrontalier des véhicules hors d'usage est effectué dans le respect des dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;
- les déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage qu'à des installations respectant les dispositions de l'article R. 543-161 du code de l'environnement

5°

L'exploitant du centre VHU est tenu de communiquer chaque année au préfet du département dans lequel l'installation est exploitée, et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sous forme électronique à partir de 2013, la déclaration prévue par l'application du 5° de l'article R. 543-161 du code de l'environnement.

Cette déclaration comprend :

- Les informations sur les certifications obtenues notamment dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène, de la sécurité, du service et de la qualité ;
- Le nombre et le tonnage des véhicules pris en charge ;
- L'âge moyen des véhicules pris en charge ;
- La répartition des véhicules pris en charge par marque et modèle ;
- Le nombre et le tonnage de véhicules hors d'usage préalablement traités remis, directement ou via d'autres centres VHU agréés, à des broyeurs agréés, et répartis par broyeur agréé destinataire
- Le tonnage de produits et déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage remis à des tiers ;
- Les taux de réutilisation et recyclage et réutilisation et valorisation atteints ;
- Le nom et les coordonnées de l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges ;
- Le cas échéant, le nom du ou des réseau(x) de producteur(s) de véhicules dans lequel s'inscrit le centre VHU.

Lorsqu'un transfert de véhicule(s) hors d'usage est opéré entre deux centres VHU agréés, l'obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-161 pèse sur l'exploitant du premier centre VHU agréé qui a pris en charge le véhicule. Dans ce cas, le deuxième centre VHU agréé a

L'obligation de communiquer au premier centre VHU agréé les données nécessaires à ce dernier pour répondre à son obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164. La communication de ces informations pour l'année n intervient au plus tard le 31 mars de l'année n + 1.

COPIE

Le contenu de la déclaration est vérifié et validé par l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges avant le 31 août de l'année n + 1. A partir de 2013, l'organisme tiers réalise également une validation en ligne de la déclaration.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie délivre un récépissé de déclaration. La fourniture de ce récépissé est une des conditions nécessaires au maintien de l'agrément préfectoral.

6°

L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore, ou avec lesquels il souhaite collaborer, ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des véhicules hors d'usage.

7°

L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition de l'instance définie à l'article R. 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière.

8°

L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions de l'article R. 322-9 du code de la route lorsque le véhicule est pris en charge pour destruction, et notamment de délivrer au détenteur du véhicule hors d'usage un certificat de destruction au moment de l'achat.

9°

L'exploitant du centre VHU est tenu de constituer, le cas échéant, une garantie financière, dans les conditions prévues à l'article L. 516-1 du code de l'environnement.

10°

L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions relatives aux sites de traitement et de stockage des véhicules et des fluides, matériaux ou composants extraits de ces véhicules, suivantes :—

- les emplacements affectés à l'entreposage des véhicules hors d'usage sont aménagés de façon à empêcher toute pénétration dans le sol des différents liquides que ces véhicules peuvent contenir ;
- les emplacements affectés au démontage et à l'entreposage des moteurs, des pièces susceptibles de contenir des fluides, des pièces métalliques enduites de graisses, des huiles, produits pétroliers, produits chimiques divers sont revêtus de surfaces imperméables, lorsque ces pièces et produits ne sont pas eux-mêmes contenus dans des emballages parfaitement étanches et imperméables, avec dispositif de rétention ;
- les batteries, les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont entreposés dans des contenants appropriés ;
- les fluides extraits des véhicules hors d'usage (carburants, huiles de carters, huiles de boîtes de vitesse, huiles de transmission, huiles hydrauliques, liquides de refroidissement, liquides antigels, liquides de freins, acides de batteries, fluides de circuits d'air conditionné et tout autre fluide contenu dans les véhicules hors d'usage) sont entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ;
- les pneumatiques usagés sont entreposés dans des conditions propres à prévenir le risque d'incendie, à favoriser leur réutilisation, leur recyclage ou leur valorisation, et dans les régions concernées par la dengue et autres maladies infectieuses tropicales, à prévenir le risque de prolifération des moustiques ;
- les eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées, mentionnées ci-dessus, y compris les eaux de pluie ou les liquides issus de déversements

accidentels, sont récupérées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel, notamment par passage dans un décanteur-déshuileur ou tout autre dispositif d'effet jugé équivalent, et l'inspection des installations classées ; le traitement réalisé doit assurer que le rejet des eaux dans le milieu naturel n'entraînera pas de dégradation de celui-ci ;

- le demandeur tient le registre de police défini au chapitre Ier du titre II du livre III de la partie réglementaire du code pénal.

11°

En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 3,5 % de la masse moyenne des véhicules et d'un taux de réutilisation et de valorisation minimum de 5 % de la masse moyenne des véhicules, y compris par le biais d'une coopération avec d'autres centres VHU agréés.

12°

En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est également tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage participant à l'atteinte des objectifs fixés à l'article R. 543-160, y compris par le biais d'une coopération avec les autres opérateurs économiques : en particulier, il s'assure que les performances des broyeurs à qui il cède les véhicules hors d'usage qu'il a traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement.

13°

L'exploitant du centre VHU est tenu d'assurer la traçabilité des véhicules hors d'usage, notamment en établissant en trois exemplaires un bordereau de suivi mentionnant les numéros d'ordre des carcasses de véhicules hors d'usage correspondants aux numéros se trouvant dans le livre de police, ainsi que les tonnages associés. Un exemplaire du bordereau est conservé par le centre VHU, les deux autres exemplaires étant envoyés au broyeur avec le ou les lot(s) de véhicules hors d'usage préalablement traités correspondants.

14°

L'exploitant du centre VHU est tenu de disposer de l'attestation de capacité mentionnée à l'article R. 543-99 du code de l'environnement. Cette attestation est de catégorie V conformément à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé.

15°

L'exploitant du centre VHU fait procéder chaque année à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions du cahier des charges annexé à son agrément par un organisme tiers accrédité pour un des référentiels suivants :

- vérification de l'enregistrement dans le cadre du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) défini par le règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 ou certification d'un système de management environnemental conforme à la norme internationale ISO 14001 ;
- certification de service selon le référentiel « traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » déposé par SGS QUALICERT ;
- certification de service selon le référentiel CERTIREC concernant les entreprises du recyclage déposé par le Bureau Veritas Certification.

Les résultats de cette vérification sont transmis au préfet du département dans lequel se situe l'installation.

CAHIER DES CHARGES ANNEXE A L'AGREMENT « Broyeur » N°PP 16-00016 R
DE LA SOCIETE SIRMET 16

COPIE

Conformément à l'article R. 543-165 du code de l'environnement :

1°

Le broyeur est tenu de ne prendre en charge que les véhicules hors d'usage qui ont été préalablement traités par un centre VHU agréé. Il est ainsi tenu de refuser tout véhicule hors d'usage pour lequel les opérations prévues à l'annexe I n'ont pas été préalablement réalisées.

2°

Le broyeur est tenu de broyer les véhicules hors d'usage préalablement traités par un centre VHU agréé. A cette fin, il doit disposer d'un équipement de fragmentation des véhicules hors d'usage préalablement traités et de tri permettant la séparation sur site des métaux ferreux des autres matériaux.

3°

Le broyeur a l'obligation de ne remettre les déchets issus du broyage des véhicules hors d'usage préalablement traités par un centre VHU agréé qu'à des installations respectant les dispositions de l'article R. 543-161 du code de l'environnement.

4°

Le broyeur est tenu de communiquer chaque année au préfet du département dans lequel l'installation est exploitée, et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sous forme électronique à partir de 2013, la déclaration prévue par l'application du 4 de l'article R. 543-165.

Cette déclaration comprend :

- a) Les informations sur les certifications obtenues notamment dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène, de la sécurité, du service et de la qualité ;
- b) Le nombre, le tonnage et l'origine des véhicules préalablement traités par des centres VHU agréés pris en charge, répartis par centre VHU agréé d'origine ;
- c) Le tonnage de produits ou déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage préalablement traités par des centres VHU agréés, remis à des tiers avec le nom et les coordonnées des tiers et la nature de l'éventuelle valorisation des produits et déchets effectuée par ces tiers ;
- d) Les résultats de l'évaluation prévue au 9° ;
- e) Les taux de réutilisation et recyclage et réutilisation et valorisation atteints.

La communication de ces informations pour l'année n intervient au plus tard le 31 mars de l'année n + 1. Le contenu de la déclaration est vérifié et validé par l'organisme tiers désigné au 13° du présent article avant le 31 août de l'année n + 1. À partir de 2013, l'organisme tiers réalise également une validation en ligne de la déclaration.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie délivre un récépissé de déclaration. La fourniture de ce récépissé est une des conditions nécessaires au maintien de l'agrément préfectoral.

5°

Le broyeur doit tenir à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore, ou avec lesquels il souhaite collaborer, ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des véhicules hors d'usage.

6°

Le broyeur doit tenir à la disposition de l'instance définie à l'article R. 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière.

7°

Le broyeur est tenu de constituer, le cas échéant, une garantie financière, **COPIE** prévues à l'article L. 516-1 du code de l'environnement.

8°

Le broyeur doit se conformer aux dispositions relatives au stockage des véhicules et des matériaux issus du broyage de ces véhicules, suivantes :

- les emplacements utilisés pour le dépôt des véhicules hors d'usage préalablement traités par des centres VHU agréés et le dépôt des déchets et produits issus du broyage de ces véhicules sont aménagés de façon à empêcher toute pénétration dans le sol des différents liquides résiduels que ces véhicules, déchets ou produits pourraient encore contenir malgré l'étape de dépollution des véhicules hors d'usage assurée par les centres VHU agréés ;
- les eaux issues des emplacements mentionnés ci-dessus, y compris les eaux de pluie ou les liquides issus de déversements accidentels, sont récupérées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel, notamment par passage dans un décanteur-déshuileur ou tout autre dispositif d'effet jugé équivalent par l'inspection des installations classées ; le traitement réalisé doit assurer que le rejet des eaux dans le milieu naturel n'entraînera pas de dégradation de celui-ci ;
- les opérations de stockage sont effectuées de façon à ne pas endommager les composants et éléments valorisables ;
- le demandeur tient le registre de police défini au chapitre Ier du titre II du livre III de la partie réglementaire du code pénal.

9°

Le broyeur est tenu de procéder, au moins tous les trois ans, à une évaluation de la performance de son processus industriel de séparation des métaux ferreux et des autres matières ainsi que de traitement des résidus de broyage issus de véhicules hors d'usage, en distinguant, le cas échéant, les opérations réalisées en aval de son installation y compris celles effectuées par des installations de tri postbroyage ; cette évaluation est réalisée suivant un cahier des charges applicable à l'ensemble des broyeurs élaboré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et approuvé par le ministère chargé de l'environnement.

10°

En application du 10° de l'article R. 543-165 du code de l'environnement susvisé, le broyeur est tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum et d'un taux de réutilisation et de valorisation minimum des véhicules hors d'usage, en dehors des métaux, respectivement de 3,5 % de la masse moyenne des VHU et de 6 % de la masse moyenne des VHU.

11°

En application du 10° de l'article R. 543-165 du code de l'environnement susvisé, le broyeur est également tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum et d'un taux de réutilisation et de valorisation minimum des véhicules hors d'usage participant à l'atteinte des objectifs fixés à l'article R. 543-160 y compris par le biais d'une coopération avec les autres opérateurs économiques : en particulier, il s'assure que les performances des centres VHU à qui il achète les véhicules hors d'usage préalablement traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement.

12°

Le broyeur est tenu de se conformer aux prescriptions imposées en matière de traçabilité des véhicules hors d'usage, et notamment de confirmer, en renvoyant l'un des exemplaires du bordereau de suivi au centre VHU agréé ayant assuré la prise en charge initiale des véhicules hors d'usage, la destruction effective des véhicules hors d'usage préalablement traités par ce centre VHU agréé, dans un délai de quinze jours à compter de la date de leur broyage.

COPIE

13°

Le broyeur fait procéder chaque année à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions du cahier des charges annexé à son agrément par un organisme tiers accrédité pour un des référentiels suivants :

- vérification de l'enregistrement dans le cadre du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) défini par le règlement (CE) no761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2001 ou certification d'un système de management environnemental conforme à la norme internationale ISO 14001 ;
- certification de service selon le référentiel « traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » déposé par SGS QUALICERT ;
- – certification de service selon le référentiel CERTREC concernant les entreprises du recyclage déposé par le Bureau Veritas Certification.

Les résultats de cette vérification sont transmis au préfet du département dans lequel se situe l'installation.

PJ n°47 : Capacités techniques et financières

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

ANNEXE 2 : CERTIFICATIONS SUR LE PERIMETRE DU SITE

Certificats en vigueur ISO 9001 : 2015, ISO 14 001 : 2015, OHSAS 18 001 : 2007,
Weelabex

BUREAU VERITAS
Certification



SIRMET

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

17 AVENUE HENRI DELUC
24750 BOULAZAC - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 9001:2015

Domaine d'activité

TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE ET TRI POST BROUAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES.

Date d'entrée en vigueur : **26 novembre 2018**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **25 novembre 2021**

Date originale de certification : **10 janvier 2014**

Certificat n° : **FR045075-2**

Date: **28 novembre 2018**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.



**BUREAU
VERITAS**

cofrac

**CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT**
ACCREDITATION
N°4-0002
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS
Certification



ANNEXE

SIRMET

Standard

ISO 9001:2015

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRMET	17 AVENUE HENRI DELUC 24750 BOULAZAC FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROYAGE ET TRI POST BROYAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE BOULAZAC		
SIRMET SITE DE GOND PONTOUVEZ	131 CHEMIN DU BOURLION 16160 GOND PONTOUVRE FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROYAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE BRIVE	ZAC OUEST LA CHASSAGNE 19100 BRIVE FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES

Certificat n° : **FR045075-2**

Date: **28 novembre 2018**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité
des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.



**BUREAU
VERITAS**

cofrac



**CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT**

ACCREDITATION
N°4-0002
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS
Certification



SIRMET

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

17 AVENUE HENRI DELUC
24750 BOULAZAC - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 14001:2015

Domaine d'activité

TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE ET TRI POST BROUAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES.

Date d'entrée en vigueur : **26 novembre 2018**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **25 novembre 2021**

Date originale de certification : **10 janvier 2014**

Certificat n° : **FR045076-2**

Date: **28 novembre 2018**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**



**BUREAU
VERITAS**

cofrac



**CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT**

ACCREDITATION
N°4-0002
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr



ANNEXE

SIRMET

Standard

ISO 14001:2015

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRMET	17 AVENUE HENRI DELUC 24750 BOULAZAC France	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE ET TRI POST BROUAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE BOULAZAC		TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE ET TRI POST BROUAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIMERET SITE DE VILLENEUVE	ZA LES GREZES 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON France	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIMERET SITE DE GOND PONTOUVEZ	131 CHEMIN DU BOURLION 16160 GOND PONTOUVRE France	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIMERET SITE DE LAMONZIE-SAINT- MARTIN	LES PLANQUES ZA 24680 LAMONZIE ST MARTIN France	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIMERET SITE DE BRIVE	ZAC OUEST LA CHASSAGNE 19100 BRIVE France	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES

Certificat n° : **FR045076-2**

Date: **28 novembre 2018**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS
Certification



SIRMET

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

17 AVENUE HENRI DELUC
24750 BOULAZAC - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

OHSAS 18001:2007

Domaine d'activité

**TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROUAGE ET TRI POST BROUAGE DE
METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE
MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES
ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES**

Date de début du cycle de certification : **26 novembre 2018**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **11 mars 2021**

Date originale de certification : **10 janvier 2014**

Certificat n° : **FR045077-2**

Date: **28 mai 2019**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.



**BUREAU
VERITAS**



ANNEXE

SIRMET

Standard

OHSAS 18001:2007

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRMET	17 AVENUE HENRI DELUC 24750 BOULAZAC FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROYAGE ET TRI POST BROYAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE BOULAZAC		TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROYAGE ET TRI POST BROYAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE VILLENEUVE	ZA LES GREZES 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE GOND PONTOUVEZ	131 CHEMIN DU BOURLION 16160 GOND PONTOUVRE FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE, BROYAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE LAMONZIE ST MARTIN	LES PLANQUES ZA 24680 LAMONZIE ST MARTIN FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES
SIRMET SITE DE BRIVE	ZAC OUEST LA CHASSAGNE 19100 BRIVE FRANCE	TRI ET TRANSIT, CISAILLAGE DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX. CENTRE VHU. TRANSIT DE MATIERES AMIANTIFERES, DE DECHETS DANGEREUX ET DEEE. LES ACTIVITES DE TRANSPORT (À L'EXTERIEUR DU SITE) SONT EXCLUES

Certificat n° : **FR045077-2**

Date: **28 mai 2019**

Affaire n° : **7146707**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**



**BUREAU
VERITAS**



Certification of Conformity

Waste of electrical and electronic equipment (WEEE) treatment process
 With the requirements of normative document:

EN 50625-1:2014; CLC/TS 50625-3-1:2015; WEEELABEX normative document on Treatment V10.0 (articles: 4.1.1; 4.3.5; 4.6; 4.7.5; 5.9.1; A.2.1)	applicable for all certified streams
EN 50574-1:2012; CLC/TS 50574-2:2014	applicable for "Temperature exchange equipment" stream only
WEEELABEX normative document on Treatment V10.0 - Part II: Specific requirements for the treatment of CRT display appliances; WEEELABEX document A 10 Documentation to measure de-pollution performances - rev.10 (article 4.4; 4.5; 4.6)	applicable for "CRT display appliances" stream only
WEEELABEX normative document on Treatment V10.0 - Part II: Specific requirements for the treatment of Flat Panel Displays; WEEELABEX document A 10 Documentation to measure de-pollution performances - rev.10 (article 3; 4.3)	applicable for "Flat panel display equipment" stream only
EN 50625-2-1:2014; CLC/TS 50625-3-2:2016	applicable for "Gas discharge lamps" stream only

The Certification of Conformity is in compliance with the WEEELABEX Certification scheme - Operators EU Ro B1601

to the audited company (WEEE treatment Operator):

SAS SIRMET

Zone Industrielle 3, 16160 GOND PONTouvre , FRANCE
 VAT number FR87518886684

For the following WEEE treatment streams:

WEEE treatment stream *	Operator Type *	Exclusions & Details
Large appliances	(Operator Type 1)	Category 10 not processed
Mixed equipment	(Operator Type 1)	

* Definitions and descriptions of the WEEE treatment streams and the Operator Type are defined in the document "B 02 Eligibility of Treatment Operators".

Certificate No.: 17-0112

Lead Auditor (General Audit): Laurent Albanel

Lead Auditor (Surveillance Audit): -----

Registration Date: 22nd June 2018

Date of Expiry: 21st June 2020

In Prague

22nd June 2018

Date



Petr Novotný
 Managing Director

The Certification of Conformity is dependent on the above treatment operator maintaining their systems and procedures to adhere to the WEEELABEX normative document on Treatment V. 10.0 (and associated documents as defined above) and complying with the terms and conditions agreed with the WEEELABEX Organisation and in the B04 WEEELABEX Guidance Document. The Certification of Conformity document is the property of the WEEELABEX Organisation and shall be returned, upon request to the WEEELABEX Organisation on cessation of certification for whatever reason. The WEEELABEX Organisation will maintain a list of certified WEEELABEX Operators and their scope of certification on <http://www.weeelabex.org/>. The Mark of the WEEELABEX Organisation awarded to the WEEELABEX Operator is subject of the B03 Agreement for Treatment Operators and B0 4 WEEELABEX Guidance Document.

Certification body Operator, WEEELABEX Organisation, U Habrovky 11/247, 140 00 Praha 4, Czech Republic, Tel.: +420 225 852 802, web: www.weeelabex.org

PJ n°47 : Capacités techniques et financières

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

ANNEXE 3 : LIVRET D'ACCUEIL SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Version 4 du 16 avril 2018



LIVRET D'ACCUEIL SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT



SIRMET Gond-Pontouvre (16)

131 Chemin de Bourlion à Chaumontet 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05 45 37 14 20 - Fax : 05 45 68 93 21

Présentation de SIRMET

SIRMET est engagée dans une procédure de respect de l'environnement par la mise en œuvre d'une politique environnementale destinée à limiter son impact sur le milieu naturel. Elle met également tous les moyens en œuvre afin de protéger son salarié, l'accompagner dans son travail et gérer les risques auxquels il est exposé. Par la mise en place de cette réglementation, le groupe SIRMET peut identifier et gérer en permanence les risques en termes de santé et de sécurité et se conformer à la législation.

Le groupe SIRMET possède actuellement 6 sites d'exploitation



Boulazac (24) :

Avenue Henri Deluc 24750 BOULAZAC
Tél : 05 53 05 16 29 - Fax : 05 53 06 77 84



Gond-Pontouvre (16) :

131 Chemin de Bourlion à Chaumontet 16160 GOND PONTOUVRE
Tél : 05 45 37 14 20 - Fax : 05 45 68 93 21



Brive-la-Gaillarde (19) :

Z.A.C. Ouest - Rue Alfred Deshors 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél : 05 55 84 85 93 - Fax : 05 55 84 36 95



Lamonzie (24) :

Z.A. Les Planques 24680 LAMONZIE SAINT MARTIN
Tél : 05 53 22 36 82 - Fax : 05 53 22 38 77



Villeneuve (12) :

ZA Les Grèzes, route de Figeac 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
Tél : 05 65 65 61 52 - Fax : 05 65 81 50 71



Olaberra (Espagne) :

Poligono Altune, 6 - Parcela D 20212 OLABERRIA - GUIPUZCOA
Tél : +34 943 88 17 07 - Fax : +34 943 88 75 42

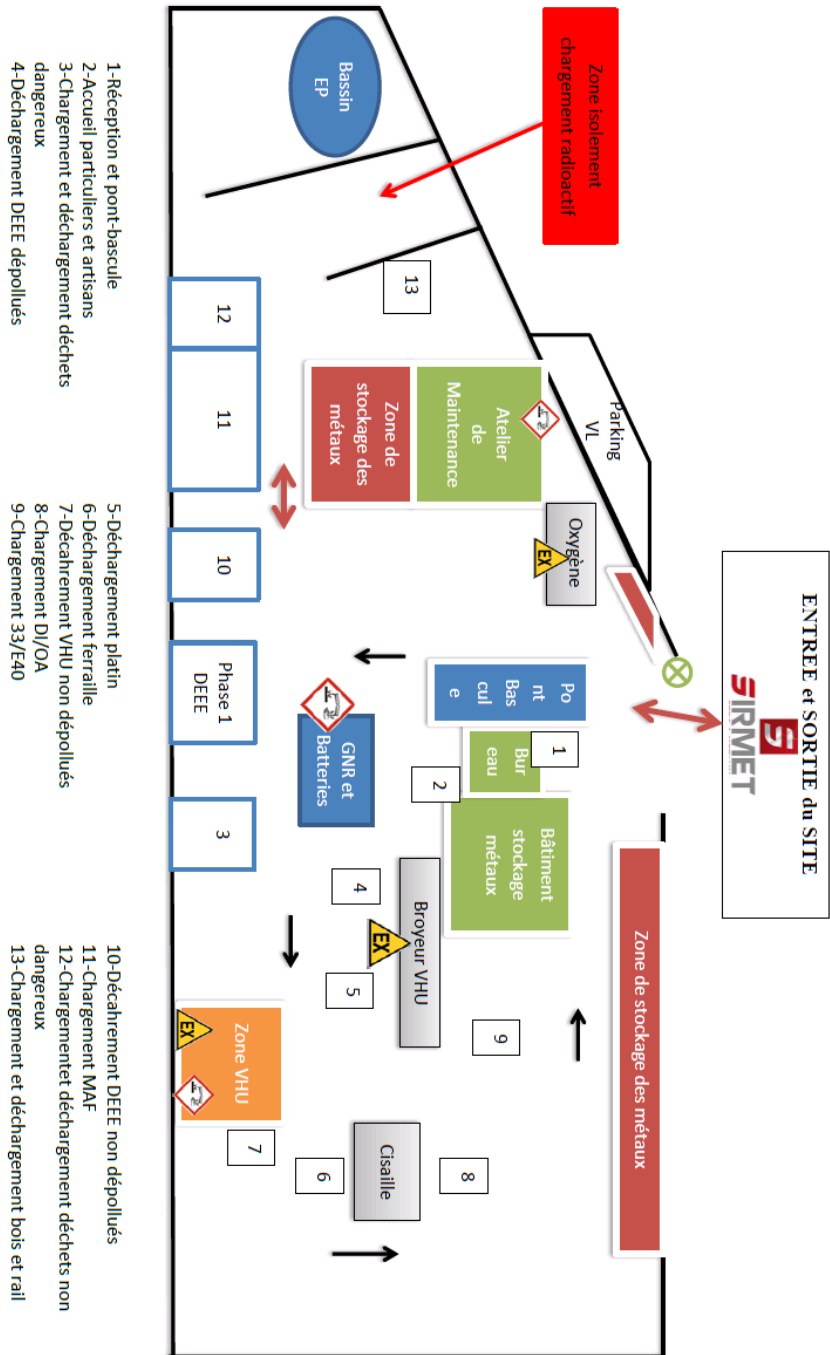
Le groupe SIRMET possède également une société de Transport et Logistique (STL) :



Société de Transport et Logistique (24) :

Avenue Henri Deluc 24750 BOULAZAC
Tél : 05 53 05 16 73 - Fax : 05 53 06 77 84

Plan d'accès du site de Gond-Pontouvre



Ce livret appartient à :

Nom :

Prénom :

Tel :

Type de Contrat de travail :

- CDI CDD Intérimaire
Société :

Poste occupé sur le site de Boulazac :

- Accueil des visiteurs Broyeur de câbles Déchèterie
 Administration Broyeur de VHU Flottation
 Aire de Lavage Chargement et
Déchargement Maintenance
 Dépollution VHU et
TRAN Oxycoupage Tri
 Presse cisaille Transit de métaux Autre

Aptitude médicale au poste et information médicale (Pacemaker ou autre) :

Titulaire d'un permis CACES :

- Non (Je m'engage à
ne pas conduire d'engin
de chantier) Caces 2 : Pelle
à pneus ou
Séram Caces 3 :
Chariot
élévateur Caces 3B :
Nacelle
 Caces 4 :
Chargeur Caces 9 :
Chariot à bras
télescopique Caces grue
auxiliaire Autres (précisez) :

Habilitation électrique :

- Oui Non (je m'engage à ne jamais ouvrir l'armoire électrique)

Cas d'un contrat Intérim uniquement :

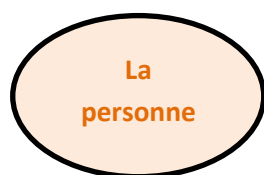
J'atteste avoir reçu par la société d'INTERIM :

- Chaussure de sécurité Bleu de travail Casque anti-bruit

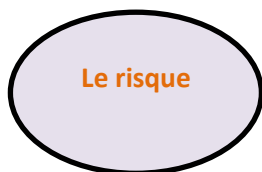
J'atteste avoir reçu par la société SIRMET :

- Gants de
sécurité Casquette coquée Bouchon anti-
bruit Gilet haute visibilité

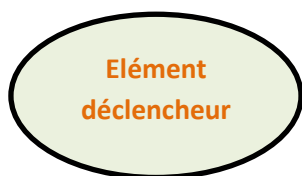
Facteurs déclenchant l'accident du travail



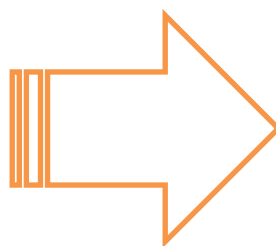
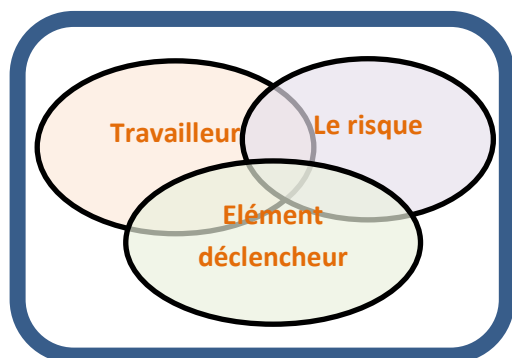
Par exemple, la personne est l'« opérateur de tri aux métaux »



Par exemple, le risque est de « se couper avec une pièce de fer tranchante »



Par exemple, l'élément déclencheur est « l'arrivée sur la chaîne de tri d'une pièce métallique non conforme et tranchante »



ACCIDENT

Comment agir afin d'éviter la survenue de ces trois facteurs simultanément ?

- **Impossible** d'éliminer le facteur « **personne** » : La personne travaille sur le site, elle ne peut pas être sortie de son contexte !
- **Impossible** d'éliminer le facteur « **Élément déclencheur** ». Celui-ci est aléatoire ! Imprévisible ! Il ne peut donc pas être maîtrisé !

Le risque au travail est le **seul facteur contrôlable** pour éviter un accident

Porter ses EPI : Equipement de Protection Individuelle

La gêne occasionnée, l'aspect esthétique sont des moindres détails par rapport à la sécurité qu'ils procurent aux salariés.

Les EPI permettent d'éliminer le risque d'accident.



Port obligatoire d'EPI anti-chute



Port obligatoire de chaussures de sécurité



Port obligatoire de vêtement de travail



Port obligatoire du casque ou de la casquette coquée



Port obligatoire de visière



Port obligatoire d'équipement de protection des voies respiratoires



Port obligatoire d'équipement de protection des mains



Port obligatoire d'équipement de protection des yeux



Port obligatoire d'équipement de protection auditive



Port obligatoire d'équipement de protection pour piéton

Le port des EPI est **obligatoire** sur le poste de travail pendant la période d'exercice. L'employé doit **s'assurer de toujours porter ses protections** sur lui. En cas de perte ou d'oubli, vous devez en **demander en recharge** à votre responsable.

Connaissance des pictogrammes de danger

Vous allez rencontrer des pictogrammes de danger sur votre lieu de travail. Ces derniers sont présentés et commentés ci-dessous

Vous devez :

- Apprendre et connaître la signification des pictogrammes
- Respecter leur présence en vous conformant aux règles de sécurité



Produit **corrosif**,
l'utilisation de gants
est indispensable et
obligatoire



Produit **explosif**, prendre
garde en l'utilisant et
éloigner des sources de
chaleur



Produit **dangereux à
long terme**, se
protéger par les EPI



Produit **dangereux pour
l'environnement**, faire
attention à son déversement
dans la nature.



Produit **comburant**,
éloigner les flammes
extérieures



Produit **toxique** pour l'être
humain, faire attention à
son inhalation et/ou
ingestion et utiliser les EPI



Produit
inflammable,
éloigner les flammes
extérieures



Produit **irritant et nocif**, il
est obligatoire d'utiliser des
EPI pour s'en protéger

La connaissance de ces pictogrammes est primordiale. Ils sont présents sur tous les produits que vous êtes amené à utiliser. Leur connaissance et le fait de vous en protéger peut vous éviter bien des accidents ou maladies à long terme.

Règles de conduite sur l'ensemble du site de SIRMET

Les consignes données ci-dessous sont **valables sur l'ensemble du site**, quel que soit le poste de travail auquel vous êtes rattaché.

« Interdiction de fumer »



Il est **interdit de fumer** ou d'**apporter une source de chaleur** à proximité des liquides ou des produits inflammables ou explosifs.



« Interdiction de consommer des substances psychotropes »

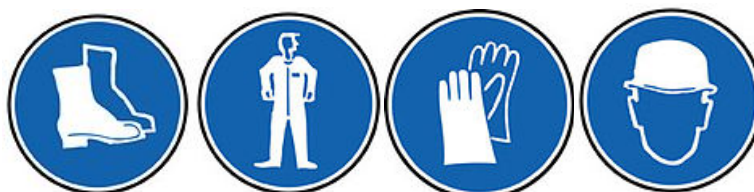
La consommation de substances psychotropes (alcool, drogue) sur le lieu du travail est **strictement proscrite** pour sa propre santé et celle de ses collègues.



« Obligation de Port des EPI »

On ne le répètera jamais assez, la gêne occasionnée par les EPI n'est rien par rapport aux handicaps irréversibles qu'ils sont capables de prévenir.

Voici ci-dessous les **EPI que les salariés doivent obligatoirement porter** dans tous les cas sur le site d'exploitation :



« Ouverture des armoires électriques »

On considère qu'il y a danger pour l'homme lorsque la tension alternative dépasse la valeur de 25V. Il y a danger de mort lorsque la valeur en volt dépasse 50.



**ARMOIRE
ELECTRIQUE**
A N'OUVRIR QUE PAR
UNE PERSONNE HABILITEE

- Vous avez une habilitation électrique renouvelable tous les 3 ans : **Autorisation à ouvrir l'armoire électrique**
- Vous n'avez pas d'habilitation : **Interdiction d'ouvrir l'armoire électrique**

« Circulation sur le site d'Exploitation »

Le salarié/ piéton doit être muni d'un gilet de couleur visible pour sa circulation sur le site d'exploitation.

Pour conduire les engins de chantier, les salariés doivent :

- Posséder un CACES ou une autorisation de conduite
- Passer une visite médicale et être apte à la conduite
- Posséder une attestation d'autorisation délivrée par le service Hygiène Sécurité Environnement

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
Tracteurs et petits engins de chantier	Pelles et engins de fondations spéciales, de forage ou de travaux souterrains	Buteur, tracteur à chenille, pipelayer...	chargeuse, chargeuse-pelleteuse	Finisseur, machine à coffrage glissant, répandeur de chaux, gravillonneur auto-moteur, pulvimixeur, fraiseuse...
Catégorie 6	Catégorie 7	Catégorie 8	Catégorie 9	Catégorie 10
Niveleuse	Compacteur	Tombereau, décapeuse, tracteur agricole >50 ch...	Chariot élévateur de chantier ou tout terrain	Conduite hors production (transfert, démonstration, essais, maintenance)

Il est **interdit de téléphoner** en conduisant les engins de chantier.



**ACCES INTERDIT
AUX PERSONNES
NON AUTORISEES**

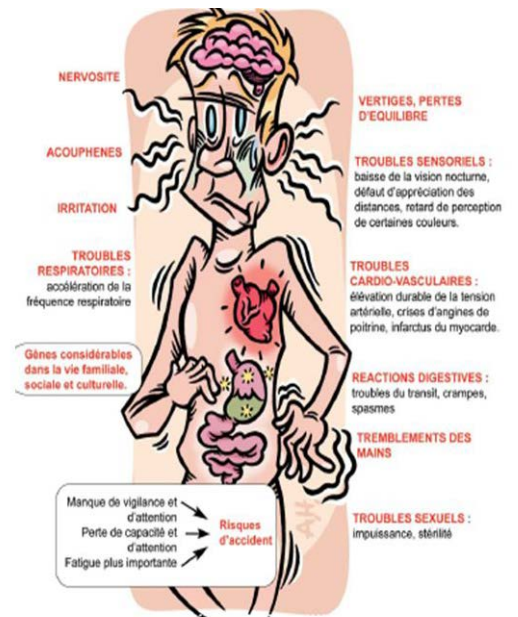
La circulation de personnes étrangères au site est strictement interdite. Toute personne non autorisée à être présente doit se signaler au SAS d'accueil et de sécurité.

« Se protéger des zones bruyantes »

Le bruit correspond à tout son nuisible et dérangeant pour l'oreille humaine. Ce dernier peut être à l'origine de lésions très importantes. Son intensité sonore, son caractère continu ou spontané sont des paramètres pouvant à terme causer une diminution de l'acuité auditive voire causer une surdité.

On considère qu'il y a danger lorsque l'oreille humaine est exposée à :

- Entre 80dB et 85dB : Obligation pour l'employeur de fournir des équipements de protection auditive
- 85dB et au-delà pendant 5 à 8h dans une journée
- 120dB : c'est le seuil de douleur



Attitude à avoir dans les situations d'urgence

« Gérer une situation de déversement »

Certaines activités au sein de l'entreprise peuvent conduire au déversement d'huile sur le sol. On citera, entre autres, le poste de travail de dépollution des VHU et des transformateurs.

Deux problèmes se posent dans cette situation :



- **Problème environnemental** avec pollution des eaux et des nappes phréatiques
- **Problème chute du salarié et donc d'accident du travail**



Il est important de réagir vite dans ce genre de situation :

1. Recouvrir l'huile au sol par un absorbant
2. Attendre le temps nécessaire à ce que l'absorbant absorbe l'intégralité de l'huile
3. Nettoyer et stocker l'absorbant souillé dans un conteneur
4. Vérifier que toute l'huile a bien été absorbée et recommencer si cela est nécessaire

Pour Rappel : Tous les fluides doivent être prélevés avec des échantillons spéciaux. Tous les bidons contenant des produits chimiques (huiles, liquide de freins, liquide de refroidissement...) doivent être stockés dans des bacs de rétention. Regardez les affichages présents sur votre lieu de travail !!

« Gérer une situation de départ de feu »

Malgré les précautions adoptées précédemment et le respect des conduites de sécurité, un départ de feu reste possible.



La réaction chimique de la combustion se produit uniquement si on réunit trois éléments : **un combustible**, **un comburant** et **une énergie d'activation (chaleur)** dans des quantités suffisantes.

La suppression d'une des trois composantes du feu (Comburant, Combustible, Chaleur) permet d'arrêter la combustion

Deux problèmes se posent dans le cas d'un départ d'incendie :



- Problème environnemental : mort d'espèces animales, destruction de la flore, pollution de l'air avec plaintes des riverains, pollution des eaux



- Problème brûlure, blessure, intoxication, décès du salarié

Il est important de réagir vite dans ce genre de situation

1. Tenter de stopper le départ du feu grâce aux extincteurs et RIA les plus proches
2. Prévenir le Directeur du site et vos collègues du départ du feu
3. Surveiller l'état d'évolution du départ de feu
4. Faire une ronde de sécurité en fin de journée pour vérifier que le feu a bien été maîtrisé.



Pour Rappel : Les extincteurs doivent toujours être en bon état, accessibles et à leur emplacement prévu. Vous devez toujours rapporter les extincteurs percutés et usagés à votre responsable.

« Gérer une situation d'incendie et d'explosion incontrôlable »

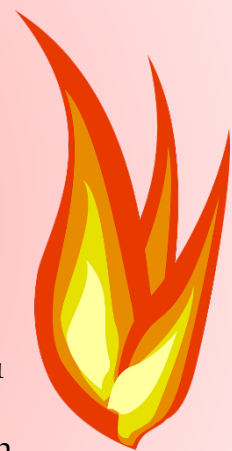
Caractéristiques des métaux en feu :



Production de **vapeurs toxiques**
Explosion au contact de l'eau
Combustion violente et luminescente

Il est important de réagir vite dans ce genre de situation

1. Rester calme
2. Appeler les services de secours au 18
3. Quitter calmement son poste de travail, rejoindre le point de rassemblement pour vérifier qu'il ne manque personne
4. Prévenir le Directeur de site et ses collègues du départ de feu
5. Attendre les pompiers au portail pour les guider dès leur arrivée sur le site
6. Le directeur ou le responsable d'exploitation ferme la vanne du rejet d'eau au milieu naturel.
7. Ne regagner votre poste que lorsque vous en avez l'autorisation



Pour Rappel : Les voies d'accès du site sont toujours dégagées notamment le SERAM de la presse cisaille et du broyeur

« Gérer une situation de coupure ou de blessure »

Il est important de réagir vite dans ce genre de situation

1. Rester calme
2. Protéger la victime
3. Interdire le passage des camions
4. Appeler les services de secours au 18
5. Donner les premiers soins de secours si vous avez une formation SST
6. Rassurer la victime, lui parler, la stimuler
7. Prévenir le directeur du site



Pour Rappel : Les voies d'accès du site sont toujours dégagées notamment le SERAM de la presse cisaille et du broyeur

« Gérer une situation d'électrocution »

Dans une situation d'électrocution il est important d'agir vite pour sauver la vie de ses collègues

1. INTERDICTION DE TOUCHER LA VICTIME
2. Couper l'alimentation électrique de l'armoire électrique
3. Appeler les services de secours
4. Protéger la victime sans la déplacer
5. Interdire le passage des camions
6. Prévenir le directeur du site
7. Couvrir la victime, parler à la victime, la rassurer et la stimuler



Pour Rappel : Les interventions sur une armoire électrique nécessitent une habilitation électrique à renouveler tous les 3 ans.

Poste de travail : Dépollution des D3E, des VHU et des TRAN

Les postes de dépollution des D3E, VHU et transformateurs sont des postes indispensables à la poursuite du recyclage et la valorisation et à l'obtention d'un bon taux de ces derniers.

A droite sont présentés les éléments qui doivent être retirés du VHU selon l'arrêté du 10 mai 2012. On rappellera que cette étape est indispensable pour l'obtention d'un bon taux de recyclage.



Tout comme les autres activités du site, ce poste présente des risques pour la santé et la sécurité du salarié et des risques environnementaux.

En répertoriant les risques pour la sécurité au travail du poste, on retrouve :

- Risques de coupures ou de blessures
- Risques dus aux poussières et aux particules
- Brûlures thermiques
- Risques d'incendies et d'explosions
- Risques dus à des agents chimiques
- Risques dus à la manutention
- Risques de chutes d'objet
- Risques dus à la circulation

La totalité de ces risques peut être éliminée grâce au port des EPI et grâce à l'outillage mis à disposition sur le poste de travail.



On citera dans les dispositions mises en œuvre pour prévenir la santé et sécurité au travail :

- Port de gants anti-coupure ou port de gants anti-brûlure
- Port de chaussures ou bottes de sécurité
- Lunettes de protection
- Port de vêtement de travail adapté

- Formation à la manutention
- Formation au CACES

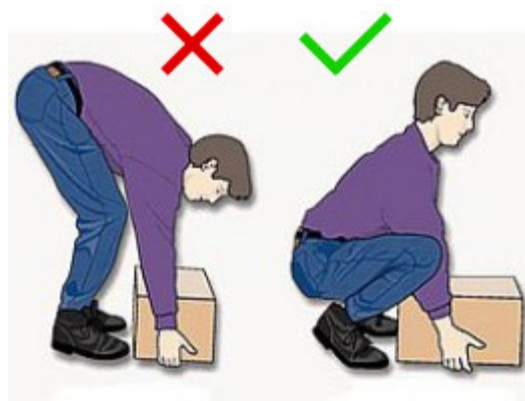
Risques dus à la manutention :

Manutention manuellement :

Prendre des mauvaises postures pendant une activité de manutention manuelle peut engendrer une fatigue inutile, des douleurs voire causer un accident du travail

Pour cette raison il est demandé d'adopter les comportements suivants :

- Porter des équipements de protection individuelle
- Garder le dos droit pendant des opérations de manutention
- Faire travailler les jambes plutôt que le dos
- Demander de l'aide à des collègues si on est en difficulté



Formation au CACES : Veuillez consulter la [page 10](#)

Veuillez consulter la rubrique **Attitude à avoir dans les situations d'urgence** pour les risques de coupure, blessure, brûlure, incendie et explosion et électrocution :

Risques de coupures et de blessures : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'une coupure ou d'une blessure » [page 14](#)

Risques d'incendies et d'explosions : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'un départ de feu » [page 13](#) et « Attitude à avoir dans le cas d'un incendie incontrôlable » [page 13](#)

Au-delà du risque de santé et de sécurité, les salariés doivent prêter attention à l'environnement. On retrouve sur ces postes un risque de déversement de produits chimiques.



Dans ce cas il doit être appliqué le protocole : Attitude à avoir dans le cas d'un déversement de produits chimiques » [page 12](#)

Poste de travail : Tri, broyeur et TAS

Le poste de tri est un passage obligatoire pour la séparation des différents flux de métaux arrivant sur la chaîne

Tout comme les autres activités du site, ce poste présente des risques pour la santé et la sécurité du salarié et des risques environnementaux.

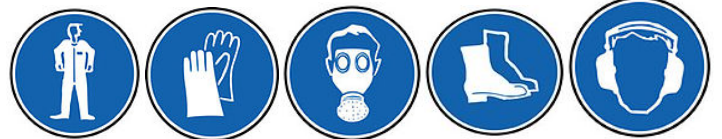


En répertoriant les risques pour la sécurité du poste, on retrouve :

- Risques dus aux bruits
- Risques dus aux poussières et particules
- Risques de coupure ou de blessures dues à des déchets non conformes
- Brûlure thermique due à la présence de déchets non conformes
- Travail répétitif et positions inconfortables
- Risques d'incendie et d'explosion

La totalité de ces risques peut être éliminée grâce au port des EPI et grâce à l'outillage mis à disposition au poste de travail.

On citera dans les dispositions mises en œuvre pour prévenir la santé et sécurité au travail :



- Port de gants
- Port de chaussures ou bottes de sécurité
- Lunettes de protection
- Port de protections auditives
- Port d'un masque P2
- Utilisation d'un support assis-débout
- Port de vêtements de travail adaptés

Veillez consulter la rubrique **Attitude à avoir dans les situations d'urgence** pour les risques de coupure, blessure, brûlure, incendie et explosion et électrocution :

Risques de coupures et de blessures : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'une coupure ou d'une blessure » [page 14](#)

Risques d'incendies et d'explosions : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'un départ de feu » [page 13](#) et « Attitude à avoir dans le cas d'un incendie incontrôlable » [page 13](#)

Poste de travail : Conducteur d'engin et conducteur poids lourd

Le poste de conducteur d'engin et conducteurs poids lourd est l'une des activités qui présente le plus de risques. Elle est indispensable aux chargements/déchargements des flux entrants et sortants et donc à l'activité de l'entreprise.



En répertoriant les risques présents sur le poste, on retrouve :

- Risques d'incendie et explosion
- Risques de la circulation, de renversement
- Risques de chute de plein pied et de hauteur
- Risques de brûlure/coupure/blessure
- Risques de chute d'objet
- Risques dus aux vibrations mécaniques

La totalité de ces risques peut être éliminée grâce au port des EPI et grâce à l'outillage mis à disposition au poste de travail

On citera dans les dispositions mises en œuvre pour prévenir la santé et sécurité au travail :



- Port de gants anti-coupure ou port de gants anti-brulure
- Port de chaussures ou bottes de sécurité
- Port de vêtement de travail adapté
- Formation au CACES et au permis camion voire obligation d'autorisation de l'ADR en cas de transport de déchets dangereux

Formation au CACES : Veuillez consulter *la page 10*

Veuillez consulter la rubrique **Attitude à avoir dans les situations d'urgence** pour les risques de coupure, blessure, brûlure, incendie et explosion et électrocution

Risques de coupures et de blessures : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'une coupure ou d'une blessure » *page 14*

Risques d'incendies et d'explosions : Veuillez appliquer le protocole : « Attitude à avoir dans le cas d'un départ de feu » *page 13* et « Attitude à avoir dans le cas d'un incendie incontrôlable » *page 13*

Accusé de réception du livret d'accueil

*Je soussigné déclare avoir lu le livret d'accueil
Santé Sécurité au Travail et Environnement et accuse réception
à M.....*

- Je m'engage à respecter les instructions annoncées par ce livret pour ma sécurité et celle de mes collègues*

- Je m'engage également à respecter les consignes de sécurité qui me seront données pendant mes périodes de travail sur le chantier*

- Je m'engage à respecter l'environnement*

- Je déclare avoir réalisé le test d'évaluation sur la sécurité au travail et avoir compris les enjeux de la sécurité.*

Fait à :

Le :

Signature du salarié :

Signature du représentant :

Test évaluation sécurité et environnement

1) Saisir le lien

Sirmet Gond-Pontouvre :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdIZC35FSiwBoRahDRYEctObVEatJSRQjUsTzqzSkNUH-39w/viewform>

2) Suivre les indications

PJ n°47 : Capacités techniques et financières

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

ANNEXE 4 : ETATS COMPTABLES ET FISCAUX AU 31/03/2019

SIRMET 16
3 ZONE INDUSTRIELLE
16160 GOND PONTOUVRE
0553051948

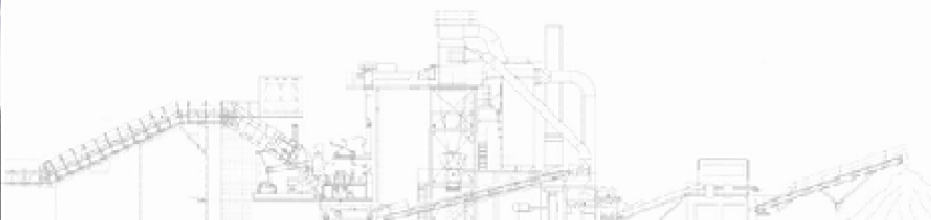
Etats Comptables et Fiscaux

31/03/2019

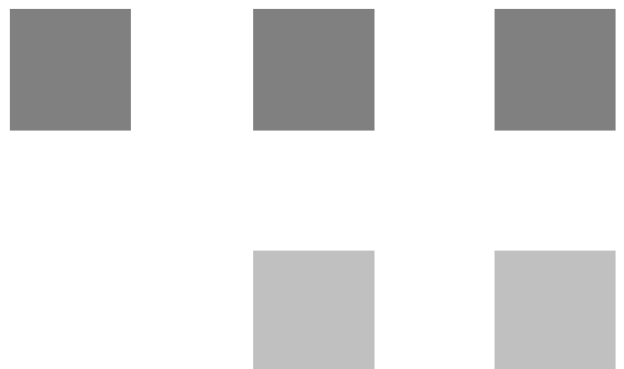


SIRMET

FERS & METAUX
www.sirmet.fr



Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2019	Net (N-1) 31/03/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	18 234	18 234		
Fonds commercial	50 000		50 000	50 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	68 234	18 234	50 000	50 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	590 000		590 000	590 000
Constructions	1 252 889	574 907	677 982	782 697
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 665 908	1 410 622	1 255 285	1 405 470
Autres immobilisations corporelles	1 370 297	786 485	583 812	690 383
Immobilisations en cours	12 244		12 244	28 144
Avances et acomptes	396 048		396 048	6 840
TOTAL immobilisations corporelles :	6 287 386	2 772 014	3 515 372	3 503 533
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 000		1 000	1 000
Autres immobilisations financières	3 800		3 800	37 400
TOTAL immobilisations financières :	4 800		4 800	38 400
ACTIF IMMOBILISÉ	6 360 420	2 790 248	3 570 172	3 591 933
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 481 933		1 481 933	2 249 566
Stocks d'en-cours de production de biens	485 617		485 617	85 279
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	339		339	123 757
TOTAL stocks et en-cours :	1 967 888		1 967 888	2 458 602
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	14 375		14 375	5 880
Créances clients et comptes rattachés	2 732 699	47 059	2 685 639	3 358 645
Autres créances	145 630		145 630	181 180
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 892 704	47 059	2 845 644	3 545 705
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	101 945		101 945	102 334
Disponibilités	112 817		112 817	623 083
Charges constatées d'avance	194 260		194 260	139 795
TOTAL disponibilités et divers :	409 022		409 022	865 212
ACTIF CIRCULANT	5 269 614	47 059	5 222 555	6 869 519
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	11 630 035	2 837 308	8 792 727	10 461 452

Bilan Passif

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2019	Net (N-1) 31/03/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 250 000	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 511 916	617 847
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	849 799	894 069
TOTAL situation nette :	2 636 715	1 786 916
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	84 506	25 579
CAPITAUX PROPRES	2 721 222	1 812 495
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		95 637
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		95 637
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 323 646	1 485 624
Emprunts et dettes financières divers	835 476	650 919
TOTAL dettes financières :	2 159 122	2 136 543
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 310 582	5 716 971
Dettes fiscales et sociales	591 639	418 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 445
Autres dettes	10 163	238 282
TOTAL dettes diverses :	3 912 383	6 416 776
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 071 505	8 553 319
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 792 727	10 461 452

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/03/2019	Net N-1 31/03/2018	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	18 234,48	18 234,48	0,00	0,00	0,00	
205000000 LICENCES ET LOGICIELS	18 234,48		18 234,48	18 234,48		
280500000 AMORTISSEMENT LOGIC		18 234,48	-18 234,48	-18 234,48		
Fonds commercial	50 000,00		50 000,00	50 000,00	0,00	
207000000 FONDS DE COMMERCE	50 000,00		50 000,00	50 000,00		
Immobilisations corporelles						
Terrains	590 000,00		590 000,00	590 000,00	0,00	
211000000 Terrains MARTIGNAS	590 000,00		590 000,00	590 000,00		
Constructions	1 252 889,04	574 906,77	677 982,27	782 696,95	-104 714,68	-13,38
213100000 CONSTRUCTION GOND	1 252 889,04		1 252 889,04		1 252 889,04	
213101000 BATIMENTS				1 252 889,04	-1 252 889,04	-100,00
281311000 AMORTISSEMENT CONS		574 906,77	-574 906,77	-470 192,09	-104 714,68	-22,27
Inst. tech., matériel et out. industriels	2 665 907,57	1 410 622,22	1 255 285,35	1 405 469,56	-150 184,21	-10,69
215400000 MATERIEL INDUSTRIEL	2 665 907,57		2 665 907,57	2 491 248,57	174 659,00	7,01
281540000 AMORTISSEMENT MATER				-1 085 779,01	1 085 779,01	100,00
Autres immobilisations corporelles	1 370 296,89	786 484,95	583 811,94	690 383,31	-106 571,37	-15,44
218100000 INSTALLATIONS GENERA	914 018,43		914 018,43	914 459,32	-440,89	-0,05
218200000 MATERIEL DE TRANSPO	345 130,95		345 130,95	345 130,95		
218300000 MATERIEL DE BUREAU E	111 147,51		111 147,51	111 147,51		
281810000 AMORTISSEMENT INTAL		362 013,68	-362 013,68	-268 307,28	-93 706,40	-34,93
281820000 AMORT MAT DE TRANSP		317 116,81	-317 116,81	-307 599,11	-9 517,70	-3,09
281830000 AMORT MATERIEL DE BU		107 354,46	-107 354,46	-104 448,08	-2 906,38	-2,78
Immobilisations en cours	12 244,00		12 244,00	28 143,63	-15 899,63	-56,49
231000000 IMMOBILISATION EN CO	12 244,00		12 244,00	28 143,63	-15 899,63	-56,49
Avances et acomptes	396 048,29		396 048,29	6 840,00	389 208,29	5690,18
238000000 AVANCES ET ACOMPTES	396 048,29		396 048,29	6 840,00	389 208,29	5690,18
Immobilisations financières						
Prêts	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00	
274300000 PRET PERSONNEL	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
Autres immobilisations financières	3 800,00		3 800,00	37 399,64	-33 599,64	-89,84
275100000 DEPOT SIBO	300,00		300,00	300,00		
275200000 GARANTIE EUROFACTOR				33 599,64	-33 599,64	-100,00
275500000 CAUTION TERRAIN	3 500,00		3 500,00	3 500,00		
TOTAL (II)	6 360 420,27	2 790 248,42	3 570 171,85	3 591 933,09	-21 761,24	-0,61
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	1 481 932,86		1 481 932,86	2 249 565,50	-767 632,64	-34,12
310000000 STOCK FINAL	1 481 932,86		1 481 932,86	2 249 565,50	-767 632,64	-34,12
En cours de production de biens	485 616,93		485 616,93	85 279,49	400 337,44	469,44
335000000 PRODUITS FINIS	485 616,93		485 616,93	85 279,49	400 337,44	469,44
Marchandises	338,57		338,57	123 757,19	-123 418,62	-99,73
371000000 STOCK MARCHANDISES	338,57		338,57	123 757,19	-123 418,62	-99,73
Avances et acptes versés sur cdes	14 374,95		14 374,95	5 879,60	8 495,35	144,49
409100000 FOURNISSEURS AVANC	14 374,95		14 374,95	5 879,60	8 495,35	144,49
Créances						

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/03/2019	Net N-1 31/03/2018	Variation En valeur	Variation En %
Clients et comptes rattachés	2 732 698,52	47 059,41	2 685 639,11	3 358 645,37	-673 006,26	-20,04
411000000 collectif client	2 295 097,19		2 295 097,19	2 211 993,83	83 103,36	3,76
416000000 CLIENTS DOUTEUX	56 431,13		56 431,13	91 510,93	-35 079,80	-38,33
418100000 CLIENTS FACTURES A E	381 170,20		381 170,20	1 139 409,67	-758 239,47	-66,55
491000000 PROVISIONS CLIENTS		47 059,41	-47 059,41	-84 269,06	37 209,65	44,16
Autres créances	145 630,17		145 630,17	181 179,54	-35 549,37	-19,62
425000000 PERSONNEL AVANCES E	216,72		216,72		216,72	
445630000 TVA DEDUCTIBLE A 30 J	90 831,44		90 831,44	76 449,15	14 382,29	18,81
445662000 TVA DEDUCTIBLE AUTOL	966,17		966,17		966,17	
445670000 CREDIT DE TVA A REPOR	11 837,00		11 837,00	14 497,00	-2 660,00	-18,35
445860000 TVA S/FACT.ET AVOIRS N	40 762,84		40 762,84	35 537,39	5 225,45	14,70
448700000 ETAT PRODUIT A RECEVO	1 016,00		1 016,00	9 696,00	-8 680,00	-89,52
468700000 AUTRES PRODUITS A RE				45 000,00	-45 000,00	-100,00
Divers						
Valeurs mobilières de placement	101 945,25		101 945,25	102 334,17	-388,92	-0,38
503000000 SICAV FCP - CRCP	101 945,25		101 945,25	102 334,17	-388,92	-0,38
Disponibilités	112 817,05		112 817,05	623 082,75	-510 265,70	-81,89
512124000 BNP PARIBAS	440,54		440,54	501 788,04	-501 347,50	-99,91
512126000 BPACA - BANQUE POPU	4 801,36		4 801,36	425,60	4 375,76	1028,14
512500000 TRESORERIE TGI	106 000,00		106 000,00		106 000,00	
517000000 COMPTE COURANT EUR				120 640,46	-120 640,46	-100,00
530000500 CAISSE G.P	1 575,15		1 575,15	228,65	1 346,50	588,89
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	194 260,00		194 260,00	139 795,00	54 465,00	38,96
486000000 CHARGES CONSTATEES	194 260,00		194 260,00	139 795,00	54 465,00	38,96
TOTAL (III)	5 269 614,30	47 059,41	5 222 554,89	6 869 518,61	-1 646 963,72	-23,97
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	11 630 034,57	2 837 307,83	8 792 726,74	10 461 451,70	-1 668 724,96	-15,95

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/03/2019	Net N-1 31/03/2018	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	250 000,00	250 000,00	0,00	
101300000 CAPITAL SOUS APPEL VERSE	250 000,00	250 000,00		
Réserve légale	25 000,00	25 000,00	0,00	
106110000 RESERVE LEGALE	25 000,00	25 000,00		
Autres réserves	1 511 916,04	617 847,32	894 068,72	144,71
106800000 AUTRES RESERVES	1 511 916,04	617 847,32	894 068,72	144,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	849 799,18	894 068,72	-44 269,54	-4,95
Provisions réglementées	84 506,30	25 578,84	58 927,46	230,38
145000000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	84 506,30	25 578,84	58 927,46	230,38
TOTAL (I)	2 721 221,52	1 812 494,88	908 726,64	50,14
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour charges		95 637,43	-95 637,43	-100,00
158800000 PROVISION CHARGE		95 637,43	-95 637,43	-100,00
TOTAL (III)		95 637,43	-95 637,43	-100,00
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab. de crédits	1 323 645,99	1 485 624,15	-161 978,16	-10,90
164010005 EMP CA RACHAT DE TERRAIN ET MATERIE	73 083,88	129 162,70	-56 078,82	-43,42
164010006 EMP SG RACHAT DU TERRAIN	45 285,32	79 723,08	-34 437,76	-43,20
164010010 EPM SG BATIMENT INDUSTRIEL ET BATIM	176 257,19	237 605,71	-61 348,52	-25,82
164010011 EMP CA BATIMENT PREBROYEUR	11 774,07	34 806,09	-23 032,02	-66,17
164010015 EMP CA MAT DEPOUSSIERAGE BROY A CAB	68 561,18	88 448,59	-19 887,41	-22,48
164010016 EMP CA AGENCEMENT POUR D3E	132 157,70	161 652,90	-29 495,20	-18,25
164010017 EMP SG AGENCEMENT POUR D3E	106 648,88	128 959,86	-22 310,98	-17,30
164010018 PRET CA DIVERS MATERIEL PROF	303 072,15	358 385,01	-55 312,86	-15,43
168840000 INTERETS COURUS	705,65	1 021,88	-316,23	-30,95
512110000 CA BOULAZAC	348 294,69	164 015,57	184 279,12	112,35
512125000 SOCIETE GENERALE	57 805,28	101 842,76	-44 037,48	-43,24
Emprunts et dettes financières divers	835 476,02	650 918,80	184 557,22	28,35
451001000 TRESORERIE GROUPE FGM	835 476,02	650 918,80	184 557,22	28,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 310 581,65	5 716 970,66	-2 406 389,01	-42,09
401000000 COLLECTIF FOURNISSEUR	939 098,06	1 623 302,34	-684 204,28	-42,15
408100000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 371 483,59	4 093 668,32	-1 722 184,73	-42,07
Dettes fiscales et sociales	591 638,66	418 079,45	173 559,21	41,51
421000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	39 438,16		39 438,16	
428200000 DETTES PROVISIONNEES C. A PAYER	57 677,98	66 940,91	-9 262,93	-13,84
428400000 PRIME A PAYER	94 224,59	141 762,98	-47 538,39	-33,53
428600000 PROV INDEMNITE (LICENCIEMENT ET AUT	203 645,00		203 645,00	
431000000 URSSAF	24 211,00	24 945,00	-734,00	-2,94
437000000 TAXE APPRENTISSAGE	935,89	1 159,61	-223,72	-19,29
437120000 CAISSE DE RETRAITE KLESIA	4 579,85	5 859,17	-1 279,32	-21,83
437131000 MUTUELLE GENERALI	6 172,38	5 725,58	446,80	7,80
437140000 FPC - OPCALIA	1 732,57	1 705,24	27,33	1,60
437150000 CCI - Effort Construction	4 358,86	4 056,61	302,25	7,45
437151000 PREVOYANCE NN CADRE HUMANIS	743,18	680,86	62,32	9,15
437250000 PREVOYANCE CADRE GENERALI	202,62	397,32	-194,70	-49,00
438200000 CH. SOCIALES S/ CP	19 559,39	26 170,49	-6 611,10	-25,26
438600000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	21 979,23	36 542,00	-14 562,77	-39,85
442100000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	723,00		723,00	
445660000 TVA DEDUCTIBLE FRAIS		111,50	-111,50	-100,00
445721000 TVA AUTO AUTOLIQUEE	966,17		966,17	
445870000 TVA S/FACT ET AVOIRS A ETABLIR	23 152,54	21 963,17	1 189,37	5,42
448600000 ETAT CHARGES A PAYER	87 336,25	80 059,01	7 277,24	9,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 444,80	-43 444,80	-100,00
404000000 Fournisseurs d'immobilisations		43 444,80	-43 444,80	-100,00

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/03/2019	Net N-1 31/03/2018	Variation	
			En valeur	En %
Autres dettes	10 162,90	238 281,53	-228 118,63	-95,73
411999000 CLIENTS CEDES EUROFACTOR		233 636,33	-233 636,33	-100,00
419800000 AVOIR A ETABLIR	5 517,70		5 517,70	
467170000 SIRIMMO	4 645,20		4 645,20	
471000000 COMPTE ATTENTE		4 645,20	-4 645,20	-100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	6 071 505,22	8 553 319,39	-2 481 814,17	-29,02
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	8 792 726,74	10 461 451,70	-1 668 724,96	-15,95

Compte de Résultat (Première Partie)

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2019	Net (N-1) 31/03/2018
Ventes de marchandises	2 238 657		2 238 657	2 638 369
Production vendue de biens	17 158 951		17 158 951	17 312 274
Production vendue de services	2 976 613		2 976 613	2 644 134
Chiffres d'affaires nets	22 374 220		22 374 220	22 594 776
Production stockée			400 337	(186 125)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 182	10 900
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			78 374	25 976
Autres produits			5 233	5 026
PRODUITS D'EXPLOITATION			22 866 347	22 450 552
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			3 109 880	3 669 232
Variation de stock de marchandises			123 419	(123 757)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 033 889	12 786 257
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			767 633	(170 731)
Autres achats et charges externes			3 326 747	3 055 882
TOTAL charges externes :			19 361 567	19 216 882
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			186 166	182 853
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 015 981	842 705
Charges sociales			258 006	280 649
TOTAL charges de personnel :			1 273 988	1 123 354
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			558 929	515 198
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			19 898	8 413
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			578 827	523 611
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			209 499	216 432
CHARGES D'EXPLOITATION			21 610 047	21 263 131
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 256 300	1 187 421

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2019	Net (N-1) 31/03/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 256 300	1 187 421
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		299
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		299
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	47 595	58 432
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	47 595	58 432
RÉSULTAT FINANCIER	(47 595)	(58 133)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 208 705	1 129 288
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 917	17 885
Produits exceptionnels sur opérations en capital	36 169	181 148
Reprises sur provisions et transferts de charges	95 637	209 788
	164 724	408 821
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 606	150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	44 655	98 400
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	58 927	25 579
	113 188	124 129
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	51 536	284 692
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	82 253	104 555
Impôts sur les bénéfices	328 189	415 356
TOTAL DES PRODUITS	23 031 071	22 859 672
TOTAL DES CHARGES	22 181 272	21 965 604
BÉNÉFICE OU PERTE	849 799	894 069

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	2 238 656,87	2 638 368,54	-399 711,67	-15,15
707118000 VENTES RAILS FRANCE GROUPE	1 471 330,60	2 545 928,04	-1 074 597,44	-42,21
707902010 VENTES RAILS UE GROUPE	767 326,27	92 440,50	674 885,77	730,08
Production vendue de biens	17 158 950,55	17 312 273,58	-153 323,03	-0,89
701110000 VENTES FERRAILLES GROUPE	8 594 246,67	7 975 480,88	618 765,79	7,76
701110100 VENTES FERRAILLES HORS GROUPE	246 409,88	125 689,39	120 720,49	96,05
701110300 VENTE DEEE HORS GROUPE	61 900,19	13 387,36	48 512,83	362,38
701111000 VENTES METAUX GROUPE	3 547 005,15	4 031 429,10	-484 423,95	-12,02
701111010 VENTES METAUX HORS GROUPE	1 131 519,05	2 109 503,99	-977 984,94	-46,36
701115000 VENTES REEMPLOI	30 558,25	26 538,49	4 019,76	15,15
701121000 VENTES DE BOIS CARTONS PAPIERS (ASS)	706,60	1 386,70	-680,10	-49,04
701122000 VENTE DE BOIS CARTONS (EXONERE)	4 658,18	7 906,16	-3 247,98	-41,08
701900000 VENTES METAUX UE	3 014 523,77	2 283 309,72	731 214,05	32,02
701901000 VENTES FERRAILLES UE	9 682,00	10 000,00	-318,00	-3,18
701901100 VENTES FERRAILLES UE GROUPE	214 513,41	298 971,50	-84 458,09	-28,25
701903000 VENTES METAUX EXPORT	287 098,04	412 985,40	-125 887,36	-30,48
701905000 VENTES DEEE UE	16 129,36	15 684,89	444,47	2,83
Production vendue de services	2 976 612,99	2 644 133,75	332 479,24	12,57
706001000 LOCATION BENNES	77 565,50	72 110,80	5 454,70	7,56
706002000 LOCATION PLATEFORME		18 243,36	-18 243,36	-100,00
708101000 PRESTATIONS BENEDETTI / DIVERS SS T	38 120,00	7 598,00	30 522,00	401,71
708400000 PRESTATIONS DIVERSES	933 143,94	861 200,97	71 942,97	8,35
708410000 PRESTATIONS GROUPE	272 994,59	174 319,51	98 675,08	56,61
708420000 PRESTATION D3E	1 654 788,96	1 510 661,11	144 127,85	9,54
Chiffres d'affaires nets	22 374 220,41	22 594 775,87	-220 555,46	-0,98
Production stockée	400 337,44	-186 125,49	586 462,93	315,09
713335000 VARIATION DE PRODUITS FINIS	400 337,44	-186 125,49	586 462,93	315,09
Subvention d'exploitation	8 182,17	10 899,99	-2 717,82	-24,93
740000000 SUB ADOUR Agence de l'Eau		2 000,00	-2 000,00	-100,00
740100000 SUB - AIDE A L'EMBAUCHE	6 266,67	8 899,99	-2 633,32	-29,59
745000000 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	1 915,50		1 915,50	
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	78 374,05	25 975,51	52 398,54	201,72
781740000 REPRISE CLIENTS DOUTEUX	57 107,69	512,00	56 595,69	11053,85
791100000 TRANSFERT DE CHARGES SINISTRES	58 199,04	7 233,87	50 965,17	704,54
791300000 TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	-45 000,00		-45 000,00	
791400000 TRANSFERT DE CHARGES AVANTAGE EN NA	6 798,62	8 245,34	-1 446,72	-17,55
791500000 TIPP	1 268,70	9 984,30	-8 715,60	-87,29
Autres produits	5 233,02	5 026,22	206,80	4,11
758000000 Produits divers de gestion courante	5 233,02	5 026,22	206,80	4,11
Total des produits d'exploitation (I)	22 866 347,09	22 450 552,10	415 794,99	1,85
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits douane)	3 109 879,66	3 669 231,59	-559 351,93	-15,24
607102000 ACHATS RAILS HORS GROUPE AUTOLIQUID	706 537,79	1 505 328,80	-798 791,01	-53,06
607102010 ACHATS RAILS GROUPE AUTOLIQUEE	442 146,82	592 761,73	-150 614,91	-25,41
607112000 ACHATS FERS NEUFS ET REEMPLOI		3 984,05	-3 984,05	-100,00
607117000 R.B.A. DECHETS BROYEUR	136 899,96	109 532,98	27 366,98	24,99
608101100 TRANSPORTS GROUPE	1 068 189,84	792 111,59	276 078,25	34,85
608102000 TRANSPORTS SUR ACHATS	650 307,53	622 296,68	28 010,85	4,50
608103000 TRANSPORTS CEE	95 234,46	35 482,67	59 751,79	168,40
608701000 TRANSPORTS SUR ACHATS	10 393,26	7 733,09	2 660,17	34,40
608703000 TRANSPORTS CEE NEGOCE	170,00		170,00	
Variation de stock (marchandises)	123 418,62	-123 757,19	247 175,81	199,73
603700000 VARIATION STOCK RAILS	123 418,62	-123 757,19	247 175,81	199,73
Achat mat. 1ère et autres appro.	12 033 888,66	12 786 256,55	-752 367,89	-5,88
601100000 ACHATS FERRAILLES AUTOLIQUEE GROU	293 704,63	435 913,92	-142 209,29	-32,62
601100900 ACHATS FERRAILLES INTRACOM GROUPE	164 334,30	125 563,73	38 770,57	30,88
601101000 ACHATS FERRAILLES AUTOLIQUEE HORS	4 094 047,05	3 171 862,73	922 184,32	29,07
601103000 ACHATS DEEE HORS GROUPE	1 085 752,18	933 434,77	152 317,41	16,32
601103100 ACHATS DEEE GROUPE	49 794,67	45 028,86	4 765,81	10,58

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
601110000 ACHATS FERRAILLE PARTICULIERS	739 598,00	879 188,91	-139 590,91	-15,88
601111000 ACHATS METAUX PARTICULIER	853 306,19	1 006 957,33	-153 651,14	-15,26
601111100 ACHATS METAUX AUTOLIQUEE GROUPE	1 479 356,29	1 946 023,31	-466 667,02	-23,98
601111101 ACHATS METAUX AUTOLIQUEE HORS GRO	3 025 386,15	3 904 548,12	-879 161,97	-22,52
601111190 ACHATS METAUX INTRA COM GROUPE	135 112,50	335 599,80	-200 487,30	-59,74
601111191 ACHATS METAUX INTRA COM HORS GROUPE	112 236,66		112 236,66	
601114000 ACHAT DE CARTONS	1 093,04	1 760,47	-667,43	-37,91
601115000 ACHAT BOIS HT	167,00	374,60	-207,60	-55,42
Variation de stock (mat. 1ère et autre appro.)	767 632,64	-170 731,21	938 363,85	549,61
603100000 VARIATION STOCK FERRAILLES	767 632,64	-170 731,21	938 363,85	549,61
Autres achats et charges externes	3 326 747,39	3 055 882,25	270 865,14	8,86
605000000 TRAITEMENT DIS DIB	297 894,00	246 664,24	51 229,76	20,77
606110000 EAU	3 479,68	2 236,97	1 242,71	55,55
606120000 EDF ELECTRICITE	146 800,57	156 976,24	-10 175,67	-6,48
606130000 GAZ / OXIGENE	22 655,61	23 728,60	-1 072,99	-4,52
606150000 CARBURANT CAMION	239 791,97	199 158,15	40 633,82	20,40
606151000 CARBURANT FIOUL	94 681,87	84 983,43	9 698,44	11,41
606160000 LUBRIFIANTS HUILES	14 630,77	10 678,41	3 952,36	37,01
606300000 FOURNITURES ENTRETIEN	50 762,13	75 236,00	-24 473,87	-32,53
606300102 FOUR. ENT. CAMION AQ-779-TG		370,04	-370,04	-100,00
606300103 FOUR. ENT. CADDY AN-790-GJ	56,14	218,47	-162,33	-74,30
606300104 FOUR. ENT. REMORQUE AQ-389-RR		70,24	-70,24	-100,00
606300105 FOUR. ENT. CAMION BZ-938-BC		2 307,75	-2 307,75	-100,00
606300106 FOUR. ENT. CAMION BX-033-QP		3 308,78	-3 308,78	-100,00
606300107 FOUR. ENT. SEMI AQ 478 RR		17,84	-17,84	-100,00
606300108 FOUR. ENT. TRACTEUR AQ 466 RR		46,20	-46,20	-100,00
606300109 FOUR. ENT. PEUGEOT 3008 CV-633-GE		94,39	-94,39	-100,00
606300110 FOUR. ENT. CAMION AQ-495-RR	4 335,97	1 398,76	2 937,21	209,99
606300111 FOUR. ENT. PORTE CHAR AQ 579 AA		105,77	-105,77	-100,00
606300112 FOUR. ENT. CAMION DE CHANTIER 2231	636,48	524,91	111,57	21,26
606300114 FOUR. ENT. CAMION AQ-733-TG		1 190,49	-1 190,49	-100,00
606300120 FOUR. ENT REMORQUE AQ-370-RR		55,48	-55,48	-100,00
606300121 FOUR. ENT REMORQUE AQ-251-TG		171,60	-171,60	-100,00
606300122 FOUR. ENT POLO CF--261-EL		49,17	-49,17	-100,00
606300123 FOUR. ENT CAMION DE CHANTIER 2897 S	128,52	494,00	-365,48	-73,98
606300124 FOUR. ENT TRAFIC DM-570-AJ	163,46	121,72	41,74	34,29
606300126 FOUR. ENT IVECO BJ 576 SE	978,31	259,83	718,48	276,52
606300201 FOUR. ENT. PELLE CATER 322 F. BAUC	17 646,12	15 822,81	1 823,31	11,52
606300202 FOUR. ENT. PELLE CATER 322 T. MARA	10 767,06	3 330,25	7 436,81	223,31
606300203 FOUR. ENT. MANITOU OLIVEIRA	647,95	1 021,19	-373,24	-36,55
606300204 FOUR. ENT. PRESSE CISAILLE LINDEMAN	5 758,88	20 102,88	-14 344,00	-71,35
606300205 FOUR. ENT. PELLE LIEBHERR A 914 B CH	3 754,94	12 605,92	-8 850,98	-70,21
606300206 FOUR. ENT. PELLE LIEBHERR A 914 B D.M	10 152,26	10 154,96	-2,70	-0,03
606300207 FOUR. ENT. PELLE LIEBHERR A924B CISAI	549,85	3 706,41	-3 156,56	-85,16
606300208 FOUR. ENT. PELLE CATER 316 P. PINT	2 033,37	5 947,73	-3 914,36	-65,81
606300209 FOUR. ENT. PELLE CATER M315C OLIVIE	945,82	9 734,25	-8 788,43	-90,28
606300210 FOUR. ENT. ELEVATEUR JCB OLIVIERA	60,79		60,79	
606300211 FOUR. ENT. ELEVATEUR NISSAN DRILLAU		1 169,98	-1 169,98	-100,00
606300212 FOUR. ENT ELEVATEUR FENWICK FORGEAR		5,77	-5,77	-100,00
606300214 FOUR. ENT CASSE RAIL	472,95	589,84	-116,89	-19,82
606300215 FOUR. ENT PELLE LIEBHERR 934	2 293,19	1 292,58	1 000,61	77,41
606300217 FOUR. ENT CHARIOT FRONTAL DIESEL ST	528,89	780,33	-251,44	-32,22
606300218 FOUR. ENT PINCE CISAILLE CAT 330		1 445,65	-1 445,65	-100,00
606300219 FOUR. ENT PINCE CISAILLE ARDENN AS-	8 884,63	7 947,10	937,53	11,80
606300220 FOUR. ENT CHARIOT MANITOU TYPE MI30	93,09	266,95	-173,86	-65,13
606300221 FOUR. ENT PELLE LIEBHERR 904	9 302,75	698,60	8 604,15	1231,63
606300222 FOUR. ENT TOMBREAU CATERPILLAR 300D	1 542,92		1 542,92	
606300223 FOUR. ENT MANITOU MI30TI (DEPOLLUTI	461,31		461,31	
606300224 FOUR. ENT MANITOU MI 30 D (REF 8741	815,16		815,16	
606300225 FOUR. ENT MANITOU MI 30 D (REF 8741	730,20		730,20	
606301000 FOURNITURES ENTRETIEN BROYEUR	146 068,07	150 867,77	-4 799,70	-3,18
606301301 FOUR. ENT. GRUE SERAM	3 155,13	3 538,08	-382,95	-10,82
606301302 FOUR. ENT. VOLVO L110E	5 549,33	4 695,36	853,97	18,19
606309000 FOURNITURES BROYEUR A CABLES	65 395,69	15 327,62	50 068,07	326,65
606400000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 584,35	3 841,22	1 743,13	45,38
611000000 SOUS.TRAITANCE	523 116,16	580 016,98	-56 900,82	-9,81
611001000 SOUS TRAITANCE GROUPE	684 223,89	418 383,73	265 840,16	63,54
611100000 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUEE	17 434,16		17 434,16	
612200200 CREDIT BAIL LIXXBAIL GRUE SERAM		14 913,94	-14 913,94	-100,00
612200600 CREDIT BAIL NATIXIS PRE-BROYEUR	115 346,07	138 414,76	-23 068,69	-16,67
612200800 CREDIT BAIL LIXXBAIL (BROYEUR A CAB	9 036,44	54 218,64	-45 182,20	-83,33

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
612200900 CREDIT BAIL NCM NATIOCREDIMUR BNP B	101 796,49	8 481,60	93 314,89	1100,20
612201000 CREDIT BAIL BP MANITOU MI 30 (REF 8	5 902,28		5 902,28	
612201100 CREDIT BAIL BP MANITOU MI 30 (REF 8	4 147,96		4 147,96	
613200000 LOCATIONS IMMOBILIERES	42 000,00	21 000,00	21 000,00	100,00
613210000 LOCATION VEHICULES	8 973,84	9 108,48	-134,64	-1,48
613220000 LOCATION DE VEHICULE	266,29	187,50	78,79	42,02
613300000 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	750,89	732,08	18,81	2,57
613501000 LOCATION LINGES	5 368,92	7 412,53	-2 043,61	-27,57
613502000 LOCATION MATERIEL TP	18 045,39	54 265,69	-36 220,30	-66,75
613502100 LOCATION MATERIEL TP GROUPE	30 982,98	12 540,00	18 442,98	147,07
615200000 ENTRETIEN REPARAT.BIENS IMMOB.	17 793,37	127 058,51	-109 265,14	-86,00
615201000 ENTRETIEN LOCAUX & NETTOYAGE	7 517,83	7 116,78	401,05	5,64
615501000 ENTRETIEN MAT TECHNIQUE	8 555,85	3 822,10	4 733,75	123,85
615501201 ENT & REP PELLE CATER 322 F.BAUCHET	6 921,34	959,52	5 961,82	621,33
615501202 ENT & REP PELLE CATER 322 T. MARAND	7 539,50	176,62	7 362,88	4168,77
615501203 ENT & REP MANITOU OLIVIERA	766,27		766,27	
615501204 ENT & REP PRESSE CISAILLE LINDEMANN	24 998,20	5 520,70	19 477,50	352,81
615501205 ENT & REP PELLE LIEBHERR A914B CHAN	1 224,17	6 258,76	-5 034,59	-80,44
615501206 ENT & REP PELLE LIEBHERR A914B D. M	698,83	398,98	299,85	75,15
615501207 ENT & REP PELLE LIEBHERR A924B CISA	9 486,00	657,81	8 828,19	1342,06
615501208 ENT & REP PELLE CATER M 316 C PINTO	389,11	60,00	329,11	548,52
615501209 ENT & REP PELLE CATER M315C OLIVIER	2 217,00	-593,75	2 810,75	473,39
615501215 ENT & REP PELLE LIEBHERR 934		472,00	-472,00	-100,00
615501217 ENT & REP CHARIOT FRONTAL DIESEL ST		3 571,84	-3 571,84	-100,00
615501221 ENT & REP PELLE LIEBHERR 904	4 731,75		4 731,75	
615501222 ENT & REP TOMBEREAU CATER 300D	6 298,97		6 298,97	
615501223 ENT & REP MANITOU MI30TI (DEPOLLUTI	1 160,48		1 160,48	
615501224 ENT & REP MANITOU MI30D (REF 874118	1 164,00		1 164,00	
615501225 ENT & REP MANITOU MI30D (REF 874119	868,47		868,47	
615501226 ENT & REP SERAM PRESSE CISAILLE	118 000,00		118 000,00	
615502000 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	26 146,00	20 142,71	6 003,29	29,80
615502102 ENT & REP CAMION AQ-779-TG		222,75	-222,75	-100,00
615502103 ENT & REP CADDY AN-790-GJ	20,83	588,31	-567,48	-96,46
615502105 ENT & REP CAMION BZ-938-BC		446,56	-446,56	-100,00
615502106 ENT & REP CAMION BX-033-QP		1 782,86	-1 782,86	-100,00
615502108 ENT & REP TRACTEUR AQ 466 RR		53,50	-53,50	-100,00
615502109 ENT & REP PEUGEOT 3008 CV-633-GE		1 682,05	-1 682,05	-100,00
615502110 ENTRET REP EG-888-KR	5 768,41	11 079,39	-5 310,98	-47,94
615502111 ENT & REP PORTE CHAR AQ-579-AA		1 062,30	-1 062,30	-100,00
615502113 ENT & REP TRACTEUR AQ-350-TH		993,85	-993,85	-100,00
615502114 ENT & REP CAMION AQ-733-TG	180,55	2 090,96	-1 910,41	-91,37
615502115 ENT & REP TRAFFIC DA-333-LE		657,92	-657,92	-100,00
615502120 ENT & REP REMORQUE AQ-370-RR		21,52	-21,52	-100,00
615502122 ENT & REP POLO CF-261-EL	140,80	68,83	71,97	104,56
615502123 ENT & REP CAMION CHANTIER 2897 SV 1	287,00		287,00	
615502124 ENT & REP BMW EE-328-CE	334,58	120,00	214,58	178,82
615502125 ENT & REP TRAFIC DM-570-AJ	57,50	106,13	-48,63	-45,82
615502126 ENT & REP IVECO BJ 576 SE	48,33		48,33	
615502127 ENT & REP PEUGEOT 3008 WW-441-MX	254,74	82,50	172,24	208,78
615503000 PNEUS ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	490,08	8 670,15	-8 180,07	-94,35
615503102 PNEU ENT CAMION AQ-779-TG		101,44	-101,44	-100,00
615503103 PNEU ENT CADDY AN-790-GJ	66,35	134,57	-68,22	-50,69
615503105 PNEU ENT CAMION BZ-938-BC		2 030,98	-2 030,98	-100,00
615503106 PNEU ENT CAMION BX-033-QP		408,51	-408,51	-100,00
615503108 PNEU ENT TRACTEUR AQ-466-RR		165,69	-165,69	-100,00
615503109 PNEU ENT PEUGEOT 3008 CV-633-RR		276,00	-276,00	-100,00
615503110 PNEU ENT CAMION AQ-495-RR	917,45	1 444,39	-526,94	-36,48
615503111 PNEU ENT PORTE CHAR AQ-579-AA		170,67	-170,67	-100,00
615503112 PNEU ENT CAMION DE CHANTIER 2231 SV	823,34	828,40	-5,06	-0,61
615503113 PNEU ENT TRACTEUR AQ-350-TH		114,58	-114,58	-100,00
615503114 PNEU ENT CAMION AQ-733-TG	441,68	1 507,79	-1 066,11	-70,71
615503115 PNEU ENT TRAFFIC DA-333-LE		106,27	-106,27	-100,00
615503116 PNEU ENT REMORQUE AQ-557-LE		352,25	-352,25	-100,00
615503123 PNEU ENT CAMION DE CHANTIER 2897 SV	330,68	1 078,99	-748,31	-69,35
615503124 PNEU ENT BMW EE-328-CE	294,70	372,07	-77,37	-20,79
615503125 PNEU ENT TRAFFIC DM 570 AJ	38,87		38,87	
615503126 PNEU ENT IVECO BJ-579-SE	498,28	96,45	401,83	416,62
615503127 PNEU ENT PEUGEOT 3008 EZ 884 DB	322,00		322,00	
615503201 PNEU ENT PELLE CATER 322 F.BAUCHET		177,53	-177,53	-100,00
615503203 PNEU ENT MANITOU OLIVEIRA	749,88	3 812,52	-3 062,64	-80,33
615503205 PNEU ENT PELLE LIEBHERR A 914 B CHA	215,00	-4,00	219,00	5475,00
615503206 PNEU ENT PELLE LIEBHERR A 914 B D.M		65,69	-65,69	-100,00
615503208 PNEU ENT PELLE CATER M316C PINTO (6	6 562,00	6 642,15	-80,15	-1,21

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
615503209 PNEU ENT PELLE CATER M315C OLIVIERA		817,85	-817,85	-100,00
615503211 PNEU ENT ELEVATEUR NISSAN DRILLAUD		537,70	-537,70	-100,00
615503216 PNEU ENT BALAYEUSE EMILY		96,60	-96,60	-100,00
615503217 PNEU ENT CHARIOT FRONTAL DIESEL STI	1 203,44	644,02	559,42	86,86
615503220 PNEU ENT CHARIOT MANITOU TYPE MI30D		2 575,98	-2 575,98	-100,00
615503222 PNEU ENT TOMBEREAU CATERPILLAR 300D	104,94	32 403,40	-32 298,46	-99,68
615503224 PNEU ENT CHARIOT MANITOU TYPE MI30T	99,48		99,48	
615503225 PNEU ENT CHARIOT MANITOU TYPE MI30T	99,48		99,48	
615503302 PNEU ENT VOLVO L110E	236,88	107,06	129,82	121,26
615504000 ENTRETIEN BROUYEUR	57 945,15	132 826,12	-74 880,97	-56,38
615504301 ENT & REP SERAM	5 953,00	1 352,50	4 600,50	340,15
615504302 ENT & REP VOLVO L110E	-166,19	1 197,27	-1 363,46	-113,88
615509000 ENT & REPARAT° BROUYEUR CABLE	29 436,38	7 126,60	22 309,78	313,05
615600000 MAINTENANCE MATERIEL	5 390,00	5 840,00	-450,00	-7,71
615610000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 597,64	525,00	3 072,64	585,26
616120000 ASSURANCES VL ET ENGINES	14 144,82	19 284,90	-5 140,08	-26,65
616140000 FRANCHISE ASSURANCE	10 630,00		10 630,00	
618100000 DOCUMENTATIONS ABONNEMENTS	237,49	237,55	-0,06	-0,03
618200000 FRAIS SURVEILLANCE SITES	1 482,11	749,87	732,24	97,65
618600000 ACHATS CAFE ET EAU	2 507,91	1 897,91	610,00	32,14
621100000 PERSONNEL INTERIMAIRE	16 140,56	35 675,00	-19 534,44	-54,76
621101000 INTERIMAIRE BROUYEUR	48 604,32	62 699,23	-14 094,91	-22,48
622200000 COMMISSIONS ET COURTAGE HORS GROUPE	8 891,33	16 823,34	-7 932,01	-47,15
622210000 COMMISSION ET COURTAGE DU GROUPE	500,00	1 461,80	-961,80	-65,80
622220000 COMMISSION ET COURTAGE HG CE	8 397,70		8 397,70	
622310000 FRAIS SURVEILLANCE ASS CREDIT NON T	608,94		608,94	
622320000 FRAIS DE SURVEILLANCE ASSURANCE CRE	1 343,25		1 343,25	
622600000 HONORAIRES CONSEILS DIVERS	17 577,80	8 566,51	9 011,29	105,19
622612000 HONORAIRES CONSEILS SOCIAL	-2 000,00	2 000,00	-4 000,00	-200,00
622620000 HON. CONSEILS JURIDIQUE	3 787,50	887,60	2 899,90	326,71
622630000 HON. COMM. AUX COMPTES	8 660,00	9 827,58	-1 167,58	-11,88
622680000 HONORAIRES HUISSIERS	196,81	42,90	153,91	358,76
622700000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	44,14	99,40	-55,26	-55,59
623100000 PUBLICITE INSERTION ANNONCE	11 931,43	10 744,69	1 186,74	11,04
623110000 SPONSORING	1 500,00	2 000,00	-500,00	-25,00
623200000 VETEMENTS DE TRAVAIL		920,00	-920,00	-100,00
623400000 CADEAUX A LA CLIENTELE	10 531,44	10 730,34	-198,90	-1,85
623800000 DIVERS POURBOIRS,DONS COURANTS	750,00	20,00	730,00	3650,00
625100000 FRAIS AUTOROUTE	359,68	2 737,44	-2 377,76	-86,86
625112000 DEPLACEMENTS AUTRES		11,82	-11,82	-100,00
625130000 DEPLACEMENT MR BATISSE JEROME	4 082,93	7 549,58	-3 466,65	-45,92
625132000 DEPLACEMENT MELLE RATHIER LYDIE	854,63	104,26	750,37	719,71
625139000 DEPLACEMENT SUSANNE BRANTD		416,47	-416,47	-100,00
625141000 DEPLACEMENT MAGNERON		943,40	-943,40	-100,00
625146000 DEPLACEMENT MR MARANDAT TONY		237,52	-237,52	-100,00
625147000 DEPLACEMENT MR FOUCHE THIERRY	743,04	1 607,36	-864,32	-53,77
625154000 DEPLACEMENT OLIVIERA JOSE	2 943,00	6 003,15	-3 060,15	-50,98
625155000 DEPLACEMENT LATHIERE ALEXANDRE		207,97	-207,97	-100,00
625156000 DEPLACEMENT OTT STEVE		346,00	-346,00	-100,00
625157000 DEPLACEMENT CLEMENT FLORENT		336,00	-336,00	-100,00
625158000 DEPLACEMENT YANN BARRAUD		356,11	-356,11	-100,00
625159000 DEPLACEMENT MR ROBIN DYLAN	129,50		129,50	
625160000 DEPLACEMENT MR MORIN BERTAND	102,07		102,07	
625161000 DEPLACEMENT MR SIMON VICTOR	5 158,71		5 158,71	
625162000 DEPLACEMENT POSTAIRE SEBASTIEN	1 828,80		1 828,80	
625300000 PANIER CHANTIER EXTERIEUR	2 107,90	5 369,80	-3 261,90	-60,75
625700000 MISSION ET RECEPTION	843,09	222,63	620,46	278,70
626100000 FRAIS POSTAUX	3 517,89	3 157,46	360,43	11,42
626200000 TELEPHONE LIGNE FIXE	1 327,50	1 211,18	116,32	9,60
627500000 FRAIS COM. MOUVEMENTS DEBITS	6 552,38	5 911,38	641,00	10,84
627510000 FRAIS SERVICES GESTION COMPTE	7 649,45	6 625,05	1 024,40	15,46
627810000 FRAIS & COMMISSION D'AFFACTURAGE	1 885,28	8 081,51	-6 196,23	-76,67
627820000 COMMISSION OSEO	476,69	676,89	-200,20	-29,58
628100000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	2 914,97	2 778,79	136,18	4,90
Impôts, taxes et versements assimilés	186 166,09	182 852,59	3 313,50	1,81
631200000 TAXE D'APPRENTISSAGE	5 230,88	4 843,91	386,97	7,99
633300000 TAXE FORM CONT / SALAIRES	8 089,86	7 342,23	747,63	10,18
633315000 FORMATIONS	2 027,50	800,00	1 227,50	153,44
633320000 PLAN DE FORMATION	4 149,20	7 166,90	-3 017,70	-45,53
633400000 PROVISION EFFORT CONSTRUCTION	3 591,49	3 304,15	287,34	8,70
635110000 CFE	43 146,00	42 926,50	219,50	0,51
635111000 C V A E cotisation / valeur ajoutée	55 632,08	52 960,00	2 672,08	5,05

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
635120000 TAXE FONCIERE	52 721,50	51 335,25	1 386,25	2,70
635140000 TVS	846,00	903,00	-57,00	-6,31
635320000 DOUANES CAMION PL	1 752,00	2 397,00	-645,00	-26,91
635321000 CARTES GRISES		300,52	-300,52	-100,00
635330000 CONTROLE MINES		265,95	-265,95	-100,00
635800000 TAXES DIVERSES	2 245,92	2 245,92		
637100000 ORGANIC	6 733,66	5 611,26	1 122,40	20,00
Salaires et traitements	1 015 981,42	842 704,73	173 276,69	20,56
641100000 SALAIRES APPOINTEMENTS	768 063,47	742 456,90	25 606,57	3,45
641200000 CONGES PAYES	-9 262,93	12 011,08	-21 274,01	-177,12
641400000 INDEMNITES DIVERSES	848,90	2 259,00	-1 410,10	-62,42
641401000 INDEMNITES DIVERSES	203 645,00		203 645,00	
641410000 IFC INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE		59 423,00	-59 423,00	-100,00
641420000 INDEMNITE DE LICENCIEMENT ET PREAVI	45 158,66	18 309,41	26 849,25	146,64
641430000 AVANTAGES EN NATURE	7 528,32	8 245,34	-717,02	-8,70
Charges sociales	258 006,31	280 649,18	-22 642,87	-8,07
645100000 COTISATIONS A L'URSSAF	232 458,14	228 041,49	4 416,65	1,94
645300000 COTISATIONS CAISSE RETRAITE NON CAD	39 835,35	39 809,97	25,38	0,06
645310000 COTISATIONS PREV NON CADRE	1 578,69	1 436,46	142,23	9,90
645350000 COTISATIONS CAISSE CADRES	10 469,64	8 254,37	2 215,27	26,84
645351000 COTISATION PREVOYANCE CADRE	1 332,63	1 532,94	-200,31	-13,07
645500000 DOTATION PROV / CONGES	-7 013,38	-1 198,79	-5 814,59	-485,04
645600000 PROV CH s/ INDEMNITES -PRIMES	3 595,59	33 765,96	-30 170,37	-89,35
647500000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	2 232,69	2 000,00	232,69	11,63
648000000 MUTUELLE SANTE	11 801,96	10 939,78	862,18	7,88
649000000 PRODUITS D'IMPOTS CICE	-38 285,00	-43 933,00	5 648,00	12,86
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	558 928,95	515 197,68	43 731,27	8,49
681120000 DOTATIONS AMORT.IMMOBIL. CORP.	558 928,95	515 197,68	43 731,27	8,49
Sur actif circulant : dot aux prov.	19 898,04	8 412,94	11 485,10	136,52
681740000 DOTATION DEPRECIATION DES CRANCES	19 898,04	8 412,94	11 485,10	136,52
Autres charges	209 499,13	216 431,62	-6 932,49	-3,20
651200000 REDEVANCES FGM	204 000,00	216 000,00	-12 000,00	-5,56
654100000 PERTE SUR CREANCES	5 485,81	401,47	5 084,34	1266,43
658000000 Charges diverses de gestion courant	13,32	30,15	-16,83	-55,82
Total des charges d'exploitation (II)	21 610 046,91	21 263 130,73	346 916,18	1,63
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 256 300,18	1 187 421,37	68 878,81	5,80
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés		298,97	-298,97	-100,00
765000000 Escomptes obtenus sans tva		298,97	-298,97	-100,00
Total des produits financiers (V)		298,97	-298,97	-100,00
Charges financières				
Intérêts et charges assimilés	47 595,07	58 431,95	-10 836,88	-18,55
661117000 INTERETS COMPTE GROUPE FGM	8 727,96	21 222,32	-12 494,36	-58,87
661160000 Intérêts sur billets électronique F	3,28	38,07	-34,79	-91,38
661160100 INTERETS DES EMPRUNTS	23 324,60	30 868,99	-7 544,39	-24,44
661160500 INTERET S/ CAUTIONNEMENT	15 111,58	4 952,02	10 159,56	205,16
661600000 INTERETS BANCAIRES ET / OPERAT DE F	38,73	1 066,57	-1 027,84	-96,37
664000000 CHARGES DES V.M.P	388,92	283,98	104,94	36,95
Total des charges financières (VI)	47 595,07	58 431,95	-10 836,88	-18,55
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-47 595,07	-58 132,98	10 537,91	18,13
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	1 208 705,11	1 129 288,39	79 416,72	7,03

Détail des Comptes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

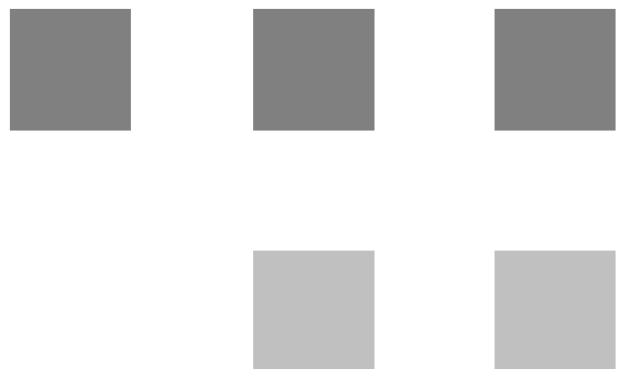
Edition du 01/10/19

Tenue de compte

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte de Résultat (2053)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2019	31/03/2018	En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	32 917,28	17 885,00	15 032,28	84,05
771800000 PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS D	115,37	323,21	-207,84	-64,30
772000000 PRDTS EXCEPTIONNELS S/ EXERCICES AN	32 801,91	17 561,79	15 240,12	86,78
Produits except. sur opérations en capital	36 169,28	181 148,00	-144 978,72	-80,03
775000000 PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'	23 169,28		23 169,28	
775100000 PRODUITS DE CESSION ELEMENTS ACTIFS	13 000,00	181 148,00	-168 148,00	-92,82
Reprises sur provisions et transfert de charges	95 637,43	209 788,20	-114 150,77	-54,41
787200000 REPRISE PROVISION INVESTISSEMENT		6 416,14	-6 416,14	-100,00
787300000 REPRISE PHP		57 315,68	-57 315,68	-100,00
787500000 REPRISE/PROV EXCEPTIONNELLES	95 637,43	146 056,38	-50 418,95	-34,52
Total des produits exceptionnels (VII)	164 723,99	408 821,20	-244 097,21	-59,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	9 605,99	150,20	9 455,79	6295,47
671200000 PENALITES AMENDES FISCALES	5 653,01	87,96	5 565,05	6326,80
672000000 CH EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	3 952,98	62,24	3 890,74	6251,19
Charges except. sur opérations en capital	44 654,94	98 400,31	-53 745,37	-54,62
675200000 VCN IMMO CEDEES	44 654,94	98 400,31	-53 745,37	-54,62
Dotations except. aux amort. et prov.	58 927,46	25 578,84	33 348,62	130,38
687250000 DAP - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	58 927,46	25 578,84	33 348,62	130,38
Total des charges exceptionnelles (VIII)	113 188,39	124 129,35	-10 940,96	-8,81
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	51 535,60	284 691,85	-233 156,25	-81,90
Participation des salariés aux Rt de l'ent (IX)	82 252,53	104 555,19	-22 302,66	-21,33
691000000 PARTICIPATION DES SALARIES	82 252,53	104 555,19	-22 302,66	-21,33
Impôts sur les bénéfices * (X)	328 189,00	415 356,33	-87 167,33	-20,99
698100000 Intégration fiscale-Charges	329 589,00	417 023,00	-87 434,00	-20,97
699000000 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE	-1 400,00	-1 666,67	266,67	16,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	23 031 071,08	22 859 672,27	171 398,81	0,75
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	22 181 271,90	21 965 603,55	215 668,35	0,98
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	849 799,18	894 068,72	-44 269,54	-4,95

Capacité d'autofinancement



Capacité d'Autofinancement

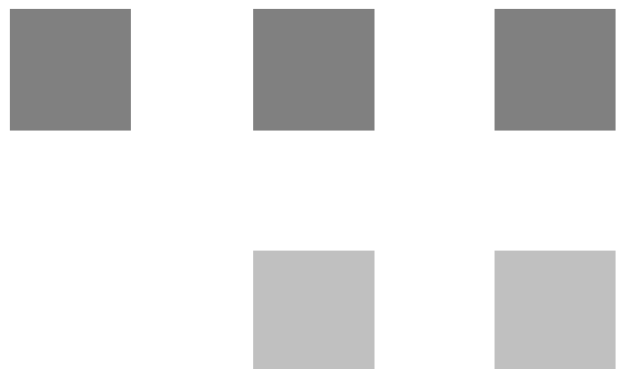
SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	31/03/2019	31/03/2018	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 961 019	1 896 462	64 557

+ Transfert de charges d'exploitation	21 266	25 464	(4 197)
+ Autres produits d'exploitation	5 233	5 026	207
- Autres charges d'exploitation	209 499	216 432	(6 932)
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers		299	(299)
- Charges financières	47 595	58 432	(10 837)
+ Produits exceptionnels	32 917	17 885	15 032
- Charges exceptionnelles	9 606	150	9 456
- Participation des salariés	82 253	104 555	(22 303)
- Impôts sur les bénéfices	328 189	415 356	(87 167)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 343 294	1 150 210	193 084

Soldes intermédiaires de gestion



Soldes Intermédiaires de Gestion Production

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

SIRMET 16

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2019	% / CA	Net (N-1) 31/03/2018	% / CA	Ecart %
Ventes de marchandises	2 238 657	10,01	2 638 369	11,68	-17,85
- Achats consommés	1 409 003	6,3	2 087 850	9,24	-48,18
MARGE COMMERCIALE	829 654	3,71	550 518	2,44	33,64
Production vendue	20 135 564	89,99	19 956 407	88,32	0,89
+ Production stockée	400 337	1,79	(186 125)	-0,82	146,49
+ Production immobilisée					
PRODUCTION GLOBALE	20 535 901	91,78	19 770 282	87,5	3,73
CHIFFRE D'AFFAIRES	22 374 220	100	22 594 776	100	-0,99
- Achats de matières consommées	14 625 816	65,37	14 073 149	62,28	3,78
- Sous-traitance incorporée	297 894	1,33	246 664	1,09	17,2
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	5 612 191	25,08	5 450 468	24,12	2,88
MARGE BRUTE GLOBALE	6 441 844	28,79	6 000 986	26,56	6,84
- Autres achats et charges externes	3 028 853	13,54	2 809 218	12,43	7,25
VALEUR AJOUTÉE	3 412 991	15,25	3 191 768	14,13	6,48
+ Subventions d'exploitation	8 182	0,04	10 900	0,05	-33,22
- Impôts et taxes	186 166	0,83	182 853	0,81	1,78
- Charges de personnel	1 273 988	5,69	1 123 354	4,97	11,82
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 961 019	8,76	1 896 462	8,39	3,29
+ Reprises et transferts de charges	78 374	0,35	25 976	0,11	66,86
+ Autres produits	5 233	0,02	5 026	0,02	3,95
- Dotations aux amortissements et provisions	578 827	2,59	523 611	2,32	9,54
- Autres charges	209 499	0,94	216 432	0,96	-3,31
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 256 300	5,61	1 187 421	5,26	5,48
+ Quote part opérations en commun					
+ Produits financiers			299	0	
- Quote part opérations en commun					
- Charges financières	47 595	0,21	58 432	0,26	-22,77
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 208 705	5,4	1 129 288	5	6,57
Produits exceptionnels	164 724	0,74	408 821	1,81	-148,19
- Charges exceptionnelles	113 188	0,51	124 129	0,55	-9,67
- Participation des salariés	82 253	0,37	104 555	0,46	-27,11
- Impôt sur les bénéfices	328 189	1,47	415 356	1,84	-26,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	849 799	3,8	894 069	3,96	-5,21
Produits de cession d'éléments d'actif	36 169	0,16	181 148	0,8	-400,83
- Valeur comptable éléments cédés	44 655	0,2	98 400	0,44	-120,36
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	(8 486)	-0,04	82 748	0,37	1075,15

Ratios



Ratios

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 31/03/2019	Date de fin d'exercice N-1 31/03/2018
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	$\frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	1,3668	1,0991
Financement permanent des actifs circulants :	$\frac{\text{FONDS DE ROULEMENT NET}}{\text{ACTIF CIRCULANT}}$	0,2507	0,0518
Part financement propre dans le financement permanent :	$\frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$	0,5577	0,4591
Capacité remboursement :	$\frac{\text{DETTES FINANCIÈRES}}{\text{M.B.A.}}$	1,451	1,4797

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 31/03/2019	Date de fin d'exercice N-1 31/03/2018
Taux de marge brute avant frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	0,3519	0,3306
Taux de marge brute après frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	0,3386	0,3143
Taux de marge nette :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	0,0373	0,0399

RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 31/03/2019	Date de fin d'exercice N-1 31/03/2018
Rentabilité financière :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT}}$	0,4541	0,9735
Rentabilité économique :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET + INTERETS}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT}}$	0,2227	0,3119
Taux de frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT FINANCIER}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	-0,0021	-0,0026

Emplois et Ressources

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

EMPLOIS	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES	Exercice N	Exercice N-1
Distribution mises en paiement au cours de l'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 343 294	1 150 210
Acquisit. d'élém. actif immobilisé - immobilisations incorporelles - immobilisations corporelles - immobilisations financières	1 453 262	525 224 185 119	Cessions ou réductions d'élém. de l'actif immobilisé Cessions d'immobilisations: - incorporelles - corporelles	13 000	181 148
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Cessions ou réductions d'immobilisations financières		
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)			Augment. des capitaux propres: - capital ou apports		
Remboursem. dettes financières	301 904	334 976	- autres capitaux propres Augmentation dettes financières	894 608	360 426 395 000
TOTAL DES EMPLOIS	1 755 166	1 045 320	TOTAL DES RESSOURCES	2 250 902	2 086 785
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	495 737	855 922	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)		

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

ACTIF	Ouverture	Clôture	Variation
Valeur mobilières de placement	102 334	101 945	(389)
Disponibilités	623 083	112 817	(510 266)
Total I	725 417	214 762	(510 655)
PASSIF	Ouverture	Clôture	Variation
Effets escomptés non échus			
Concours bancaires courants	265 858	406 100	140 242
Total II	265 858	406 100	140 242
TOTAL (I - II)	459 559	(191 338)	(650 896)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement Synthétique

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

Tenue de compte

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
Variations EXPLOITATION :		
Variation des actifs d'exploitation :		
- stocks et en-cours	490 714	(108 363)
- avances et acomptes versés sur commandes	(8 495)	(1 530)
- créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	646 300	(787 807)
Variation des dettes d'exploitation :		
- avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation	(2 460 948)	2 455 683
VARIATION NETTE EXPLOITATION I	(1 332 430)	1 557 983
Variation HORS EXPLOITATION :		
Variations des autres débiteurs	45 389	284
Variations des autres créditeurs	140 796	(2 221 704)
VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION II	186 185	(2 221 420)
TOTAL DES VARIATIONS NETTES (I + II + III)		
Besoins de l'exercice en fonds de roulement	(1 146 245)	(663 437)
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice		
Variation TRÉSORERIE :		
Variations des disponibilités	510 266	(368 611)
Variations des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	140 242	176 126
VARIATION NETTE TRÉSORERIE III	650 507	(192 485)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
TOTAL DES VARIATIONS NETTES (I + II + III)		
Emploi net	(495 737)	(855 922)
Ressource nette		

Annexe



L'exercice clôturé au 31/03/2019 présente un montant total du bilan de 8 792 727 €
et dégage un résultat de 849 799 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les nouvelles règles issues :

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code du commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au règlement ANC n°2014-03 et du règlements ANC n°2015-06 et 2016-07 et aux hypothèses de base. Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société SIRMET 16 est intégrée fiscalement avec la holding FGM. L'impôt est comptabilisé chez SIRMET 16 comme en l'absence d'intégration. En cas de déficit, l'économie d'impôt est comptabilisée sur la société mère.

Evènements significatifs :

La société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale de la SAS FGM et contribue au paiement de l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration. Depuis l'exercice clos au 30 juin 2010, la société a signé avec sa mère une convention de management. Au 1er Janvier 2012, elle a signé avec une société soeur une convention de prestation de services administratifs.

Pour l'exercice clos au 31.03.2019, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi représente un produit d'un montant de 38285 € Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales et a fait l'objet d'un retraitement fiscal.

La société SIRMET 16 est en litige avec un fournisseur. A ce titre, la société est assignée devant le tribunal correctionnel d'Angoulême en février 2020. L'ancien directeur du site a quitté l'entreprise et un accord transactionnel a été signé et traduit dans les comptes..

Evènements postérieurs à la clôture :

Un accident grave du travail est survenu le 27 juin 2019 sur le site.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Constructions	15 à 20 ans
Agencements & aménagement des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Le prix d'achat comprend les droit de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Une provision pour dépréciations des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour.

Provisions Réglementées :

La provision pour amortissements dérogatoires est de 58.927 € sur l'exercice.

Provision pour risques et charges :

La reprise de provision d'un montant de 95.637 € concerne la provision exceptionnelle au titre de l'arrêt du broyeur à câble l'an dernier.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres dettes :

Néant

Engagements :

indemnités de fin de carrière

Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités e fin de carrières.

La société a externalisé ses engagements de retraite auprès du Crédit Agricole Assurances. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnités sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges sociales à 40 %
- Table de mortalité pour l'actualisation TH00-02 pour les hommes & TF00-02 pour les femmes
- Taux d'évolution estimée du PASS 2 %
- Méthode de calcul projective & taux de rémunération 2.15 %

Le montant des engagements retraite est de 81.960€uros

Immobilisations

Période du 01/04/18 au 31/03/19

Edition du 01/10/19

SIRMET 16

Tenue de compte

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	68 234		
TOTAL immobilisations incorporelles :	68 234		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	590 000		
Constructions sur sol propre	1 252 889		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	2 491 249		213 970
Installations générales, agencements et divers	914 459		28 144
Matériel de transport	345 131		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	111 148		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	28 144		12 244
Avances et acomptes	6 840		396 048
TOTAL immobilisations corporelles :	5 739 859		650 406
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	38 400		
TOTAL immobilisations financières :	38 400		
TOTAL GÉNÉRAL	5 846 493		650 406

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			68 234	
TOTAL immobilisations incorporelles :			68 234	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			590 000	
Constructions sur sol propre			1 252 889	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		39 311	2 665 908	
Inst. générales, agencements et divers		28 585	914 018	
Matériel de transport			345 131	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			111 148	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	28 144		12 244	
Avances et acomptes		6 840	396 048	
TOTAL immobilisations corporelles :	28 144	74 736	6 287 386	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		33 600	4 800	
TOTAL immobilisations financières :		33 600	4 800	
TOTAL GÉNÉRAL	28 144	108 335	6 360 420	

Amortissements

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	18 234			18 234
TOTAL immobilisations incorporelles :	18 234			18 234
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	470 192	104 715		574 907
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 085 779	340 675	15 832	1 410 622
Inst. générales, agencements et divers	268 307	101 115	7 408	362 014
Matériel de transport	307 599	9 518		317 117
Mat. de bureau, informatique et mobil.	104 448	2 906		107 354
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 236 326	558 929	23 241	2 772 014
TOTAL GÉNÉRAL	2 254 560	558 929	23 241	2 790 248

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Engagements Financiers

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	855 505
Crédits baux	666 181
Nantissement FDC en garantie des prêts	189 324

TOTAL	855 505
--------------	----------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	1 729 727
Caution reçue de la BP dans le cadre des contrats SNCF	1 446 822
Caution reçue de FGM en garantie des emprunts	282 905

TOTAL	1 729 727
--------------	------------------

Charges à Payer

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	706
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 371 484
Dettes fiscales et sociales	466 812
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	5 518

TOTAL	2 844 519
--------------	------------------

Charges et Produits Constatés d'Avance

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	194 260	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	194 260	

Produits à Recevoir

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	381 170
Personnel	
Organismes sociaux	
État	1 016
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	382 186

État des Échéances des Créances et Dettes

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000		1 000
Autres immobilisations financières	3 800		3 800
TOTAL de l'actif immobilisé :	4 800		4 800
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	56 431		56 431
Autres créances clients	2 676 267	2 676 267	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	217	217	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	144 397	144 397	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 016	1 016	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	2 878 329	2 821 898	56 431
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	194 260	194 260	

TOTAL GÉNÉRAL	3 077 389	3 016 158	61 231
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	406 100	406 100		
- à plus d' 1 an à l'origine	917 546	299 075	618 471	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 310 582	3 310 582		
Personnel et comptes rattachés	394 986	394 986		
Sécurité sociale et autres organismes	84 475	84 475		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	24 119	24 119		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	88 059	88 059		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	835 476	184 557	650 919	
Autres dettes	10 163	10 163		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	6 071 505	4 802 115	1 269 390
----------------------	------------------	------------------	------------------

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 878 500		1 878 500
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL			1 878 500		1 878 500

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice			1 231 495 236 229		1 231 495 236 229
TOTAL			1 467 724		1 467 724

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans			116 545 456 339 93 297		116 545 456 339 93 297
TOTAL			666 181		666 181

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans			18 078		18 078
TOTAL			18 078		18 078

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					236 229
-----------------------------------	--	--	--	--	---------

Provisions Inscrites au Bilan

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	25 579	58 927		84 506
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	25 579	58 927		84 506

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	95 637		95 637	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	95 637		95 637	

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	84 269	19 898	57 108	47 059
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	84 269	19 898	57 108	47 059

TOTAL GÉNÉRAL	205 485	78 826	152 745	131 566
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Régularisations	115	771800000
Régularisation exercice antérieur	32 802	772000000
Produit de cessions	36 169	775000000

TOTAL

69 087

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Régularisations	5 653	671200000
Régularisation exercice antérieur	3 953	672000000
VCN	44 655	675200000
Dotations dérogatoires	58 927	687250000

TOTAL

113 188

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	916 840
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	916 840

Effectif Moyen

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	10	
Ouvriers	13	
TOTAL	25	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
SAS FGM	SAS	1 658 640	19140 LA GRANGE

Liste des Filiales et Participations

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
 Edition du 01/10/19
 Tenue de compte

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

Composition du Capital Social

SIRMET 16

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 01/10/19
Tenue de compte

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2500	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2500	100

Index

Le bilan actif.....	3
Le bilan passif.....	4
Bilan Actif (2050).....	5
Bilan Passif (2051).....	7
Le compte de résultat (premiere partie).....	9
Le compte de résultat (seconde partie).....	10
Compte de Résultat (2052).....	11
Compte de Résultat (2053).....	16
La capacité d'autofinancement.....	18
Soldes intermédiaires de gestion production.....	20
Les ratios.....	22
emplois et ressources.....	23
tableau de controle de la variation de tresorerie.....	24
variation besoin fonds de roulement synthetique.....	25
Règles et méthoces comptables SIRMET 16 1.....	27
Règles et méthoces comptables SIRMET 16 2.....	28
immobilisation.....	29
Amortissements.....	30
Amortissements suite.....	31
engagements financiers.....	32
charges à payer.....	33
charges et produits constatés d'avance.....	34
produits à recevoir.....	35
etat des échéances des créances et des dettes.....	36



Index

credit bail.....	37
Provisions inscrites au bilan.....	38
details des produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	39
dettes garanties par des suretes reelles.....	40
effectif moyen.....	41
identité des sociétés meres consolidant les comptes de la société.....	42
liste des filiales et participations.....	43
composition du capital social.....	44

